

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE

Evaluation finale des contrats de ville de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Note de synthèse



En 2022, tous les contrats de ville en France arrivent à échéance et font l'objet d'une évaluation finale. Cette évaluation a pour double enjeu de mesurer **les avancées qu'ont permis les contrats de ville**, et de repérer **les enjeux pour la politique de la ville de demain**.

Pour Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, l'enjeu est d'autant plus fort que le périmètre des agglomérations a évolué pour n'en faire plus qu'une en 2017. Grand Paris Sud est aujourd'hui une communauté d'agglomération à cheval entre deux départements, avec des impératifs de coordination encore plus importants que dans d'autres territoires. C'est aussi un territoire emblématique de la politique de la ville, avec des quartiers dans lesquels les habitants rencontrent de très fortes difficultés (des taux de pauvreté parmi les plus élevés de France). Il s'agit dans le même temps de quartiers qui regorgent de ressources parmi lesquelles la solidarité entre les habitants, le tissu associatif, la présence d'entreprises nombreuses sur le territoire, la mobilisation politique et institutionnelle pour ces quartiers en géographie prioritaire.



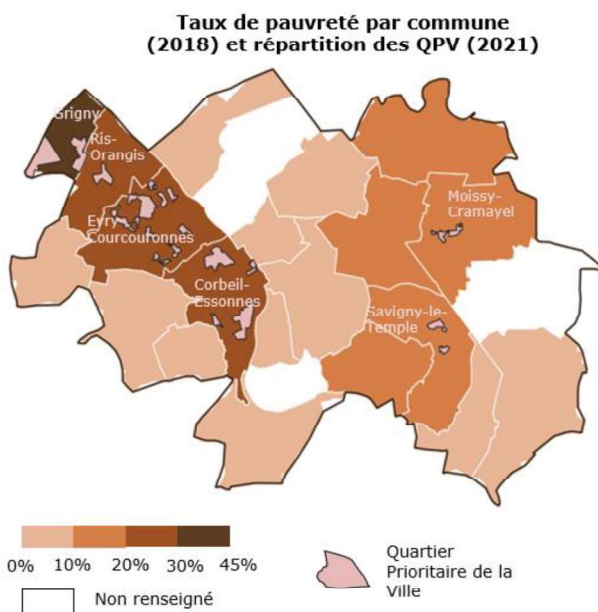
Les partenaires des contrats de villes de Grand Paris Sud ont souhaité, à travers cette évaluation finale des contrats de ville, mettre en avant à la fois **ce que sont en 2022 les besoins des habitants et des quartiers**, mais aussi **les ressources et les leviers dont disposent les habitants et les partenaires** pour améliorer dans les années qui viennent l'offre et le soutien pour ces quartiers. La communauté d'agglomération, les communes en géographie prioritaire, l'Etat et leurs partenaires ont entrepris ce travail, avec la volonté d'en faire **un temps fort de concertation avec les habitants et tous les acteurs de terrain dans les quartiers**. Les résultats de cette évaluation sont issus de nombreux échanges, et en

particulier de cinq forums territoriaux qui ont rassemblé en tout plus de 200 participants dont une cinquantaine d'habitants.

1. Les contrats de ville de Grand Paris Sud en quelques chiffres clé

1.1. Une géographie prioritaire contrastée

La politique de la ville concerne de nombreux habitants de Grand Paris Sud (26% des habitants) mais elle se concentre sur seulement 6 communes (des 23 qui composent aujourd'hui la communauté d'agglomération) : les villes de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny, Moissy-Cramayel, Ris-



Orangis, Savigny-le-Temple. Parmi les 19 quartiers prioritaires du territoire, 9 sont ciblés au titre du NPNRU¹ dont 5 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional.

La géographie des quartiers varie fortement selon les communes. A l'ouest du territoire, les communes de Grigny, Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes ont plus de la moitié de leur population en géographie prioritaire (quasiment la totalité de sa population pour Grigny). Quand pour Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel il s'agit de moins de 20% de leur population. Les revenus médians des populations en politique de la ville sont aussi beaucoup plus bas dans certains quartiers (ceux de Grigny notamment) par rapport à d'autres quartiers

du territoire (comme Savigny-le-Temple, Moissy-Cramayel ou Ris-Orangis dont les populations ont un revenu médian plus élevé par comparaison). Pour autant, l'évaluation a montré une convergence de problématiques sur un certain nombre de sujets relayés tant par les habitants, les acteurs de terrain, les partenaires et les élus.

¹ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

1.2. Des quartiers toujours en décrochage par rapport au reste du territoire

Démographie

Les quartiers politique de la ville du territoire comptent une population jeune très importante : 44% des habitants ont moins de 25 ans. Parallèlement à cela, les 60 ans et plus sont de plus en plus nombreux dans les quartiers, et c'est particulièrement le cas dans les quartiers politique de la ville de GPS. Les familles monoparentales sont surreprésentées : 30% des familles.

Niveaux de vie

La concentration de la pauvreté est particulièrement prégnante dans certains quartiers, et notamment à Grigny 2 (où le taux de pauvreté atteint 52%). Les revenus disponibles médians sont bien inférieurs dans les quartiers : moins élevés par exemple de 663 € par mois par unité de consommation entre Grigny 2 et Grand Paris Sud en général.

Habitat et logement

25% des ménages des QPV sont en situation de surpeuplement (contre 13% sur l'ensemble du territoire). Dans les QPV de GPS, 48% des logements sont des logements sociaux, ce qui est beaucoup plus que dans les QPV d'Ile-de-France en général (31%). La situation est en revanche très contrastée entre les quartiers QPV de GPS (5% de logements sociaux à Petit Bourg versus 97% au Parc aux lièvres). Les quartiers de GPS ont par ailleurs un parc de logements plus anciens : 47% des logements du parc social en QPV ont été construits avant 1975, contre 22% dans les territoires hors QPV.

Education

Bonne nouvelle, les QPV de GPS présentent un niveau de formation supérieur aux QPV franciliens. 20,4% des 15 ans et plus ont au moins un bac+2 dans les QPV de GPS contre 18,9% dans ceux d'Ile de France. La part des 16-25 ans non scolarisée et sans emploi est également un peu moins importante dans les QPV de GPS que dans l'ensemble des QPV franciliens.

Emploi

Les habitants des QPV de GPS sont moins souvent en emploi que les autres habitants du territoire (52,7% sont en emploi contre 63,6% en moyenne sur tout le territoire de GPS). 22,3% des actifs des QPV sont au chômage contre 13,9% des actifs de Grand Paris Sud. Il faut également noter une inactivité importante parmi la population : 32,2% des habitants des QPV sont inactifs contre 26,1% à Grand Paris Sud. Le constat est d'autant plus criant chez les femmes.

Entreprises

Le tissu économique est moins abondant dans les QPV qu'ailleurs sur le territoire. Les QPV comptent 5,6 établissements économiques pour 100 habitants en QPV (contre 8,6 hors QPV et parc d'activité économique). Les entrepreneurs individuels sont en revanche en plus grand nombre. On a par exemple 17% des établissements en QPV qui sont dans la logistique de la livraison urbaine contre 7% hors QPV et PAE.

1.3. La politique de la ville a financé chaque année près de 400 actions pour 10 millions d'euros investis.

En 2019, ce sont 382 actions qui ont été financées sur des crédits spécifiques politique de la ville. Cela représente un coût total de 10 millions d'euros (toujours sur l'année de référence 2019), dont 3,3 millions d'euros de subventions de l'Etat (33% des financements). Viennent ensuite, côté financeurs, les communes (28% des montants), la communauté d'agglomération (11%) puis les Départements (10%).

Sur la période, la répartition thématique des actions financées a fortement évolué, avec une augmentation du nombre d'actions portant sur l'emploi et l'insertion. Les actions dans le domaine de l'éducation ont également fortement augmenté, au détriment des actions ayant trait au lien social, à la citoyenneté, la culture et la lutte contre les discriminations. Les actions sont majoritairement reconduites d'une année sur l'autre, pour 60% d'entre elles, et le sont souvent depuis plus d'un an. Dans l'instruction, il y a une tension forte entre d'un côté le soutien aux expérimentations et à l'innovation, correspondant à l'esprit initial de la politique de la ville, et de l'autre côté la nécessité de maintenir des projets structurants ayant fait leurs preuves et qui ne sont pas « repris » par le droit commun.

En matière d'investissements financiers pour la politique de la ville, il convient également de valoriser l'ingénierie de la politique de la ville mise en œuvre par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Hors renouvellement urbain, GPS emploie 7 chefs de projets politique de la ville, 2 gestionnaires de demandes de subventions, 4 coordonnateurs dédiés à l'animation de dispositifs et actions dans les quartiers (Cité éducative, coordination linguistique, inclusion numérique, actions éducatives) et un adulte relais. En comptant également le responsable de pôle et 0,25 ETP de direction, cela représente un montant de près de 700 000 € annuels, financés en quasi-totalité par la collectivité¹. De son côté l'Etat mobilise 3 délégués du Préfet côté essonnien et un délégué du Préfet côté seine-et-marnais.

¹ A noter : un cofinancement de la Préfecture de Seine-et-Marne d'un montant de 17 000 € .

1.4. De nombreuses actions valorisées dans le cadre du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques de 2019, avec un impact difficile à objectiver

Les bilans du PERR établis par les partenaires signataires¹ ont permis de mettre en avant les politiques de droit commun menées par les différentes institutions sur les territoires en politique de la ville de la communauté d'agglomération :

- **Les DDETS**² valorisent les actions de l'Etat sur le volet emploi, avec le PRIJ³, l'insertion par l'activité économique, le PACEA⁴ et la Garantie Jeunes.
- **Les villes** sont actives sur l'ensemble des thématiques du PERR (emploi, éducation, prévention de la délinquance, inclusion...). Elles citent de nombreux exemples d'actions réussies qui pourraient faire l'objet d'échanges de pratiques et de réflexions croisées.
- **L'agglomération de GPS** investit quant à elle en ingénierie sur tous les enjeux de cohésion sociale, notamment dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance, du cadre de vie et de l'habitat. Les directions de droit commun de GPS (habitat, culture, développement économique...) ont également listé l'ensemble de leurs actions dans les quartiers.
- **Les Caf** ont soutenu de nombreux lieux et actions de soutien à la parentalité, ont financé des modes de garde, etc.
- **Les Départements** sont intervenus dans les quartiers via leur droit commun pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA notamment, l'accompagnement des collégiens, l'accompagnement financier des Cités éducatives, mais également la mobilisation de crédits spécifiques politique de la ville (pour le Département de l'Essonne).

Malgré cet effort de recensement de la part des partenaires et de remontée de données d'activité, l'évaluation du PERR a rencontré des limites du fait du manque de données objectivées sur l'impact de la politique de la ville et du déficit d'outils d'évaluation de la mobilisation du droit commun : fait-on effectivement plus pour les quartiers ?

¹ Les bilans du PERR n'ont pas pu être communiqués par tous les partenaires, nous n'en présentons donc ici qu'une version incomplète.

² Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

³ Plan régional d'insertion pour la jeunesse

⁴ Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, à destination des jeunes de 16 à 25 ans

2. Les besoins et les ressources des habitants dans les quartiers



2.1. Des quartiers riches en initiatives citoyennes et en vie associative

Les quartiers de Grand Paris Sud se distinguent par la densité de leur vie associative, favorisée et soutenue par la politique de la ville. La dynamique des quartiers est encouragée par l'existence d'associations structurantes et qualifiées, par des associations d'habitants, des initiatives ponctuelles ou pérennes d'habitants ou d'acteurs. La période Covid, si elle a été destructrice par de nombreux aspects, a aussi renforcé les coordinations associatives, la solidarité entre les habitants, et vu émerger de nouvelles modalités de mobilisation de la population. Les jeunes, en particulier, ont été porteurs de projets fédérateurs dans leur quartier.

Ces dernières années, plusieurs quartiers ont connu des trajectoires ascendantes, perçues positivement par les habitants : le sentiment d'un embellissement de leur quartier, d'un désenclavement dans certains cas, d'une amélioration de la vie du quartier... Pour autant, les habitants repèrent de nombreux enjeux et des situations d'urgence sur lesquelles il faut intervenir.



2.2. L'accès à l'emploi, priorité numéro 1 dans les quartiers

Le territoire de Grand Paris Sud bénéficie d'un tissu économique dense. Pour autant, l'accès à l'emploi reste la principale difficulté des habitants des quartiers. Ils bénéficient peu du dynamisme économique du territoire, à cause de différentes barrières : la langue, le manque de qualification, les difficultés pour se

22,3 % des actifs des QPV sont au chômage contre 13,9 % des actifs de Grand Paris Sud*.

déplacer, pour faire garder son enfant, les difficultés à se loger correctement, mais également différentes formes de discriminations dans l'accès à l'emploi. La situation des jeunes au regard de l'emploi est apparue, dans l'évaluation, comme une priorité.

L'enjeu de l'accès à l'emploi pour les habitants était déjà une priorité du précédent contrat de ville. De nombreux dispositifs et actions ont été développés dans ou à côté du contrat de ville : le PRIJ¹ pour les jeunes, la Cité de l'emploi animée par GPS, des actions de formation à destination des publics éloignés de l'emploi (par le Centre de Formation Professionnelle de Grigny), le travail de la Maison de l'Emploi et de la Formation (la MDEF, issue de la fusion récente des PLIE

¹ Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse

et des Missions locales), les Equip'emploi de Pôle emploi, les crèches à vocation d'insertion professionnelle, le travail sur les clauses d'insertion, etc. Il faudra dans les années qui viennent continuer à travailler les adaptations de cette offre pour qu'elle bénéficie davantage aux publics des quartiers. Le travail avec le monde économique et avec les entreprises du territoire devra également figurer comme une priorité.



2.3. Un accompagnement éducatif insuffisant

L'éducation est un enjeu prioritaire des quartiers de Grand Paris Sud. D'après les acteurs de terrain, et les chiffres le confirment, le décrochage scolaire est toujours plus fort dans les quartiers que sur le reste du territoire. Les élèves issus des quartiers ont de fortes lacunes, et des difficultés d'apprentissage qui les pénalisent quand ils souhaitent accéder à des formations ailleurs, et/ou dans leur vie de jeune puis d'adulte. L'évaluation met en avant également le besoin d'accompagner les enfants dans le développement de leurs compétences psycho-sociales. Les professionnels et les habitants s'accordent pour dire que le travail éducatif est nécessaire dès le plus jeune âge pour agir efficacement sur la réduction des inégalités sociales. Le soutien des parents est également primordial, avec un environnement familial complexe pour certaines familles qui ont pâti, plus que les autres, de la crise sanitaire.

Sur ces enjeux éducatifs, les partenaires des contrats de ville ont beaucoup agi ces dernières années. Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones d'éducation prioritaire a un réel impact sur les enfants. Les Programmes de Réussite Educative (PRE) mis en œuvre par les communes, mais aussi les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) prouvent leur efficacité sur le terrain. Les communes ont développé des dispositifs d'accompagnement de l'exclusion scolaire et de lutte contre le décrochage scolaire. Certaines communes ont également œuvré pour développer le lien de confiance entre les parents et l'Education Nationale. Quatre Cités Educatives ont vu le jour sur le territoire et contribuent à une meilleure collaboration entre les acteurs éducatifs dans les quartiers, et permettent de lancer des nouvelles actions au bénéfice des enfants et des familles. Pour autant, les enjeux sont encore très importants dans les quartiers, dans les établissements en éducation prioritaire, mais aussi dans les établissements qui accueillent de nombreux enfants et jeunes des quartiers sans être aujourd'hui compris dans la géographie d'éducation prioritaire. Compte-tenu des constats, on voit également la nécessité de tester, dans ces établissements, de nouvelles modalités d'accueil des parents dans les écoles, de nouvelles manières de travailler plus en cohérence sur tous les temps des enfants, de nouvelles modalités pédagogiques, etc.

21,9% des 16-25 ans dans les QPV ne sont ni en formation, ni en emploi, contre 16,6% pour GPS*.



2.4. Des jeunes pour qui il faut ouvrir le champ des possibles

La situation et les perspectives des jeunes dans les quartiers sont aujourd'hui un point d'inquiétude majeur des habitants et des acteurs de terrain. Même si les difficultés ne concernent bien sûr pas tous les jeunes des quartiers, plusieurs problématiques fortes ressortent. Les jeunes subissent de multiples formes de discrimination à leur arrivée dans la vie professionnelle. Ils mettent en avant leur manque de confiance en l'avenir et ont une faible estime d'eux-mêmes. Comme partout en France pour cette tranche d'âge, depuis la crise sanitaire en particulier, ils ont pour certains d'entre eux des problématiques de santé mentale, et ont besoin d'être accompagnés. Plus généralement, les jeunes des quartiers que nous avons rencontrés ont le sentiment d'avoir un « petit » champ des possibles, et d'être assignés à des emplois qui ne leur conviennent pas. Ils se sentent démunis pour leur orientation professionnelle, et leurs parents ont du mal à les accompagner. La question de l'accès aux sports et à la culture est également présente dans les quartiers, pour les jeunes en particulier.

Les communes et acteurs de terrain ont développé de nombreuses actions à destination des jeunes. Le déploiement du PRIJ est perçu comme une force sur le territoire. La MIPOP¹ de Grigny accompagne efficacement de nombreux jeunes, pour le stage de 3^e notamment. Mais ces actions sont loin de couvrir tout le territoire et tous les jeunes, et il y a, là aussi, des actions à renforcer et à inventer pour mieux accompagner les jeunes vers leur autonomie et leur épanouissement.



2.5. Des solidarités à renforcer

Les quartiers de GPS sont marqués par une paupérisation accrue d'un volet important de la population, aggravée par la crise énergétique. Cela se manifeste notamment par une forte précarité alimentaire. Cette paupérisation, particulièrement prégnante dans certains quartiers (Grigny, Evry-Courcouronnes notamment) est due en grande partie à l'arrivée de nouvelles populations, plus précaires, dans les quartiers. L'instabilité dans le logement est forte pour ces familles, avec de nombreuses ruptures engendrées dans tous les aspects de la vie, en particulier les parcours éducatifs. La précarité est alimentée par une difficulté forte d'accès aux droits pour les publics des quartiers, qui peinent à trouver leurs marques et sont insuffisamment outillés pour leur démarches administratives dématérialisées. Le

¹ Maison de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle

vieillesse de la population dans les quartiers, mis en avant par l'analyse statistique, alerte également sur la prise en charge de personnes âgées, en perte d'autonomie et fortement isolées. L'accès aux soins est ressorti par ailleurs comme un élément de préoccupation pour les habitants des quartiers

Des revenus disponibles médians inférieurs de 240 € à 660 € /mois/UC comparativement à ceux de Grand Paris Sud*.

avec certaines zones du territoire qualifiées de déserts médicaux. L'accès aux soins en santé mentale est particulièrement problématique.

Face à cette précarité de la population, de nombreuses initiatives se sont développées, en matière de solidarité alimentaire notamment. Les acteurs ont également pris la mesure de l'enjeu de la lutte contre l'illectronisme. L'offre s'est enrichie dans les quartiers en matière d'inclusion numérique (dispositif « AVEC » de GPS, conseillers numériques France services recrutés par des communes, ...). Il existe par ailleurs une offre dense en matière linguistique, avec les ateliers sociolinguistiques notamment, mais qui ne parviennent pas à couvrir tous les besoins. La Ville de Grigny, particulièrement marquée par la pauvreté, s'est également mobilisée avec ses partenaires, l'Etat en particulier, pour développer une stratégie prévention et lutte contre la pauvreté à l'échelle de sa commune. La question se posera dans les années à venir d'essaimer ces politiques partenariales sur d'autres territoires, et de bien les articuler avec le futur contrat de ville.



2.6. Des rixes qui gangrènent la vie des quartiers

Le sentiment d'insécurité est fort dans certains quartiers, et gêne la vie de nombreux habitants, qui le font ressortir comme un enjeu prioritaire. Les activités de trafic illégales sont en grande partie responsables. Le phénomène de rixes entre des bandes rivales n'est pas nouveau sur le territoire, mais continue de créer des dégâts importants dans la vie des jeunes, et de générer une ambiance délétère dans les quartiers. Le rajeunissement de la délinquance et des comportements à risque chez les jeunes inquiète également les acteurs et les habitants.

Les territoires ont développé des réponses et des ressources face à ces difficultés. Le CISP¹ de Sénart agit sur ces sujets, et des CLSPD² sont présents sur certaines communes essonniennes. Certaines communes ont également développé des initiatives pour lutter contre les comportements à risque des jeunes, et un dispositif intercommunal de prévention des rixes a été mis en place. Toutes ces initiatives demandent à être mises en commun, mutualisées peut-être pour avoir demain encore plus d'impact et d'efficacité.

¹ Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

² Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



2.7. Habitat, peuplement et cadre de vie, une autre priorité

L'insalubrité des logements est une difficulté qui demeure dans de nombreux quartiers. Certains d'entre eux demandent une vigilance particulière quant à la dégradation des copropriétés. Le développement de la mixité sociale apparaît comme un enjeu prioritaire dans les quartiers, et des expérimentations sur les logiques de peuplement sont actuellement en cours sur le territoire. Les quartiers sont souvent perçus également par les habitants comme manquant de vie sociale, d'espaces de sociabilité et d'événements conviviaux.

3. Analyse du contrat de ville comme outil

3.1. Une politique de la ville à géométrie variable selon les territoires

L'évaluation a été l'occasion, au travers de plusieurs temps de travail avec les élus, de mettre en avant les différences d'approche, mais également les points de convergence entre les politiques communales. De fait, la politique de la ville n'est pas appréhendée de la même manière selon les communes et les enjeux qu'elle représente financièrement. Pour certaines communes, les apports financiers de la politique de la ville sont majeurs, quand ils sont plus « anecdotiques » pour d'autres communes dont la part d'habitants en géographie prioritaire reste minimale. Les trajectoires des territoires côté Sénart ne sont pas les mêmes que pour la partie essonnienne du territoire, plus proche de la petite couronne parisienne. Côté Sénart, l'histoire de la politique de la ville est plus neuve. Ce sont des communes dont la croissance de population est récente et encore à venir, avec des enjeux de prévention et d'aménagement du territoire pour des quartiers encore en construction. Les politiques communales diffèrent également dans leurs stratégies en matière de soutien à la vie associative : la politique de la ville est-elle une politique de soutien du tissu associatif, ou les projets financés sont-ils majoritairement en régie directe communale ? Raisons politiques et pratiques interfèrent et se traduisent par différentes manières d'entendre et de décliner la politique de la ville.

3.2. Une insuffisante mobilisation du droit commun dans le cadre du contrat de ville

La loi Lamy de 2014, qui a présidé à la signature des contrats de ville, a fait de la mobilisation du droit commun la pierre angulaire des contrats de ville. La politique de la ville devait rester, certes, l'opportunité de mobiliser des financements supplémentaires pour des actions ad hoc dans les quartiers. Mais elle devait aussi être le lieu d'échanges entre partenaires sur l'ensemble de leurs politiques dans les quartiers, et se traduire par un renforcement de ce droit commun dans les quartiers (« plus » de travailleurs sociaux du Département, « plus » de conseillers Pôle emploi, « plus » de formation professionnelle de la Région, « plus » de moyens de l'Education Nationale, « plus » d'agrément centres sociaux de la Caf, « plus » de places en crèches créées par les communes dans les quartiers, « plus » d'équipement des écoles, etc.). Le bilan est en demi-teinte de ce point de vue. Il y a plusieurs exemples visibles de renforcement du droit commun dans les quartiers sur la période (dédoublage des classes de CP/CE1, mise en place des « Equip'emploi » de Pôle emploi, etc.) mais les droits communs sont aujourd'hui jugés insuffisamment compte-tenu des besoins des habitants, qu'il s'agisse d'accès aux droits, d'accompagnement des situations d'urgence sociale, d'accès au logement, de modes de garde, etc.

Si l'on parle du contrat de ville en tant qu'outil, il est décevant du point de vue de la mobilisation du droit commun dans la mesure où il n'a pas été un cadre de régulation, d'échanges et de négociations sur les politiques de droit commun. Plus au fond, les acteurs du droit commun ne partagent pas toujours la même philosophie, et n'adhèrent pas vraiment au principe de « discrimination positive » territoriale. Dans des contextes de droit commun mis en difficulté partout sur le territoire (difficulté à pourvoir des postes dans les maisons des solidarités par exemple, difficulté sur l'accès aux soins en général, etc.), il est parfois difficile d'imaginer « déshabiller » certains territoires pour en habiller d'autres. Sur des territoires comme la Seine-et-Marne par exemple, les difficultés rencontrées par les territoires ruraux et la volonté politique de devoir accompagner aussi la ruralité entrent parfois en « concurrence » avec les urgences dans les quartiers.

3.3. Une politique de la ville encore trop morcelée

Quatre contrats de ville sur le territoire, et l'arrivée de nombreux dispositifs ces dernières années (Cités éducatives, cité de l'emploi, quartiers d'été et quartiers d'automne, le plan un jeune une solution, la stratégie de lutte contre la pauvreté, le PRIJ...) ont pu donner aux acteurs une impression de

dispersement, et de multiplication de niveaux et instances de coordination et d'échanges, de portes d'entrée pour les financements des acteurs intervenant dans les quartiers. L'abattement de la TFPB est, quant à elle, apparue tantôt comme une opportunité de dialogue avec les bailleurs, tantôt comme un sujet de crispation communes-bailleurs en l'absence de doctrine claire et partagée. Les montants financiers en jeu sont très importants, et les projets donnent parfois le sentiment d'être montés au coup par coup, et insuffisamment articulés avec la programmation politique de la ville et les politiques de droit commun.

Dans ce contexte, les contrats de ville n'ont pas véritablement été le cadre de cohérence des interventions dans les quartiers. L'articulation entre l'échelle intercommunale et les échelles communales n'est pas toujours claire ni optimale. La politique de la ville et son comité de pilotage se sont trop souvent réduits à la « gestion de l'appel à projets ». La dynamique partenariale présente aux débuts des contrats de ville a par ailleurs eu tendance peu à peu à s'effriter, en particulier ces dernières années, sous le double effet de la crise sanitaire et des prorogations répétées des contrats de ville. De premiers signes sont néanmoins aujourd'hui prometteurs, avec à la fois la structuration de la direction de la cohésion sociale côté agglomération, la tenue régulière d'un comité technique de la politique de la ville suivi avec assiduité par toutes les parties prenantes et en particulier les techniciens des communes, et enfin la mise en place d'une instance politique dans laquelle les maires et vice-présidents des communes en géographie prioritaire se réunissent. Emerge progressivement une vision partagée et structurante de la politique de la ville du côté du bloc communal.

3.4. Un fonctionnement par appel à projet insatisfaisant

La politique de la ville à GPS, comme sur de nombreux territoires, tourne autour de l'instruction de l'appel à projet annuel, et des projets qui sont financés année après année dans ce cadre, en co-financement, et sur co-instruction des partenaires. Cet appel à projet est aujourd'hui durement jugé, et largement remis en question dans sa forme actuelle. Les financements sont éparpillés entre de nombreuses actions, avec la perception d'un manque de cohérence et de coordination, et d'une trop faible visibilité de ces actions. L'instruction des dossiers est lourde chaque année, alors même qu'une majorité des actions est reconduite d'une année sur l'autre. L'appel à projet favorise par ailleurs aujourd'hui des logiques de concurrence entre les acteurs et nuit aux dynamiques de coopération.

3.5. Une participation citoyenne jugée nécessaire, mais un format « conseil citoyen » qui ne fait pas consensus

Les membres des conseils citoyens encore actifs se sont fortement mobilisés dans le cadre de l'évaluation. Ce dispositif des conseils citoyens était l'une des innovations fortes de la Loi Lamy. Mis en place dans tous les quartiers et théoriquement issus d'un tirage au sort sur les listes électorales, les conseils citoyens devaient activement participer aux réflexions et décisions en matière de politique de la ville sur leur territoire. Les conseils citoyens se sont déployés de manière très hétérogène. Trois conseils citoyens sont encore actifs sur le territoire : le conseil citoyen de Corbeil-Essonnes (24 membres), celui d'Evry-Courcouronnes (une quinzaine de membres) et celui de Moissy-Cramayel (3 membres). A Ris-Orangis le conseil citoyen est en cours de restructuration. A Grigny et à Savigny-le-Temple la dynamique des conseils citoyens n'a pas pris.

Les conseils citoyens ont pu dans certains quartiers organiser le recueil de la parole des habitants et la restituer auprès des acteurs, dans certains cas également rédiger des plans d'actions sur certaines thématiques et les proposer aux acteurs. Les conseils citoyens ont, dans la plupart des villes, participé à certaines instances du contrat de ville et de la vie locale. Ils ont parfois organisé des événements ponctuels et porté des projets d'animation de la vie de quartier.

Le bilan de leur expérience par les conseillers citoyens invite à repenser et ajuster les formes que prendra la participation citoyenne dans la future contractualisation. Il vaut mieux prendre en compte et s'appuyer sur l'existant dans les communes en matière de participation citoyenne (dans certaines villes, à Grigny ou à Evry-Courcouronnes par exemple, on ne parlait pas de rien, et l'articulation avec les structures existantes n'a pas été facile à trouver). Il faut également que le rôle et la position des instances de participation citoyenne soient plus clairement définis aux yeux des élus, des associations, de l'Etat, et aux yeux des membres de ces instances eux-mêmes. Il faut également davantage agir sur la connaissance et la reconnaissance par les habitants du quartier du rôle du conseil citoyen. La participation aux instances du contrat de ville doit par ailleurs être plus systématique et plus effective. Et les conseillers citoyens insistent sur leur besoin de formation, d'accompagnement au travers, entre autres, de rencontres inter-instances de participation citoyenne.

3.6. Des points de convergence sur la manière d'envisager le futur contrat de ville

La démarche d'évaluation a vu émerger progressivement, au-delà des différences de vues entre les acteurs, et entre les communes notamment, des points de convergence politique sur la manière d'envisager le futur contrat de ville. Fondé sur un socle commun, ce contrat de ville devra bien prendre en compte les spécificités des territoires. Si la communauté d'agglomération est attendue sur des grands projets structurants, sur de la veille, de l'essaimage de bonnes pratiques, du plaidoyer auprès des partenaires, les communes en revanche veulent garder à leur main le travail de proximité avec les habitants et les acteurs associatifs des territoires. L'évaluation a permis de confirmer qu'un certain nombre d'enjeux communs étaient intéressants à porter à l'échelle de l'agglomération.

Un bloc communal fort se constitue par ailleurs autour de la négociation de plus de droit commun pour les quartiers. Le contrat de ville de demain devra être un cadre de dialogue et de cohérence non seulement pour les crédits spécifiques de la politique de la ville mais aussi pour l'ensemble des démarches pour les quartiers. Les communes et la communauté d'agglomération, l'Etat, sont prêts en ce sens à prioriser quelques thématiques clé pour le futur contrat de ville, en premier lieu l'éducation, l'accès à l'emploi, et le renforcement des solidarités. Sur tous ces sujets, le territoire a l'ambition de faire fructifier des innovations sociales au service de ses quartiers.

4. Les pistes de travail pour la future contractualisation

1. Resserrer les objectifs prioritaires du contrat de ville, avec des engagements concrets du droit commun
2. Faire du contrat de ville un cadre de cohérence de l'action en direction des quartiers
3. Refonder la gouvernance du contrat de ville pour installer une dynamique partenariale
4. Clarifier les rôles et l'articulation entre l'échelle communale et intercommunale
5. Mieux positionner le rôle et l'accompagnement des conseils citoyens
6. Revisiter la logique d'appel à projets quitte à parfois s'en extraire
7. Définir des ambitions et un programme d'évaluation

La méthodologie de l'évaluation

L'évaluation se fonde sur :

- Une analyse documentaire (évaluation à mi-parcours du contrat de ville, bilans du PERR transmis par les différents partenaires...)
- Une analyse de la programmation réalisée en interne à la direction de la cohésion sociale
- Une analyse statistique des données disponibles sur les quartiers, réalisée par la Direction de la prospective, de l'observation territoriale et du SIG de GPS et formalisée dans un atlas des QPV (les données marquées d'un astérisque dans la synthèse sont issues de cet atlas)
- Une enquête par questionnaire auprès des associations porteur de projet
- Un entretien collectif auprès des conseillers citoyens
- Des entretiens bilatéraux avec la communauté d'agglomération (élus et techniciens), les communes (élus et techniciens), l'Etat, et tous les partenaires du contrat de ville (Caf, Département, Pôle emploi, bailleurs, MDEF...)
- Cinq forums territoriaux réunissant habitants et acteurs de terrain
- Trois ateliers thématiques à l'échelle de l'agglomération centrés sur 1/l'accès à l'emploi, 2/l'accompagnement des jeunes, 3/le renforcement des solidarités
- Plusieurs temps d'échanges collectifs avec les élus du territoire
- Un suivi et pilotage de l'évaluation dans le cadre du comité technique réunissant la communauté d'agglomération, les communes et les délégués du Préfet,
- La restitution des résultats intermédiaires puis finaux de l'évaluation au comité de pilotage réunissant tous les partenaires autour des deux PDEC, du Président de la Communauté d'Agglomération et des maires dont les communes sont concernées par la géographie prioritaire.



57 rue Eugène Carrière

75018 Paris

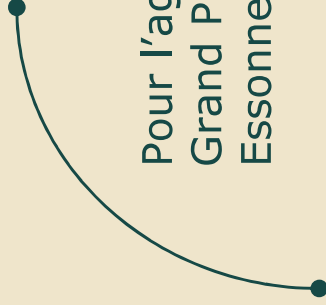
T 01 53 06 87 90

contact@asdo-etudes.fr

www.asdo-etudes.fr

Rapport final d'évaluation des contrats de ville de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

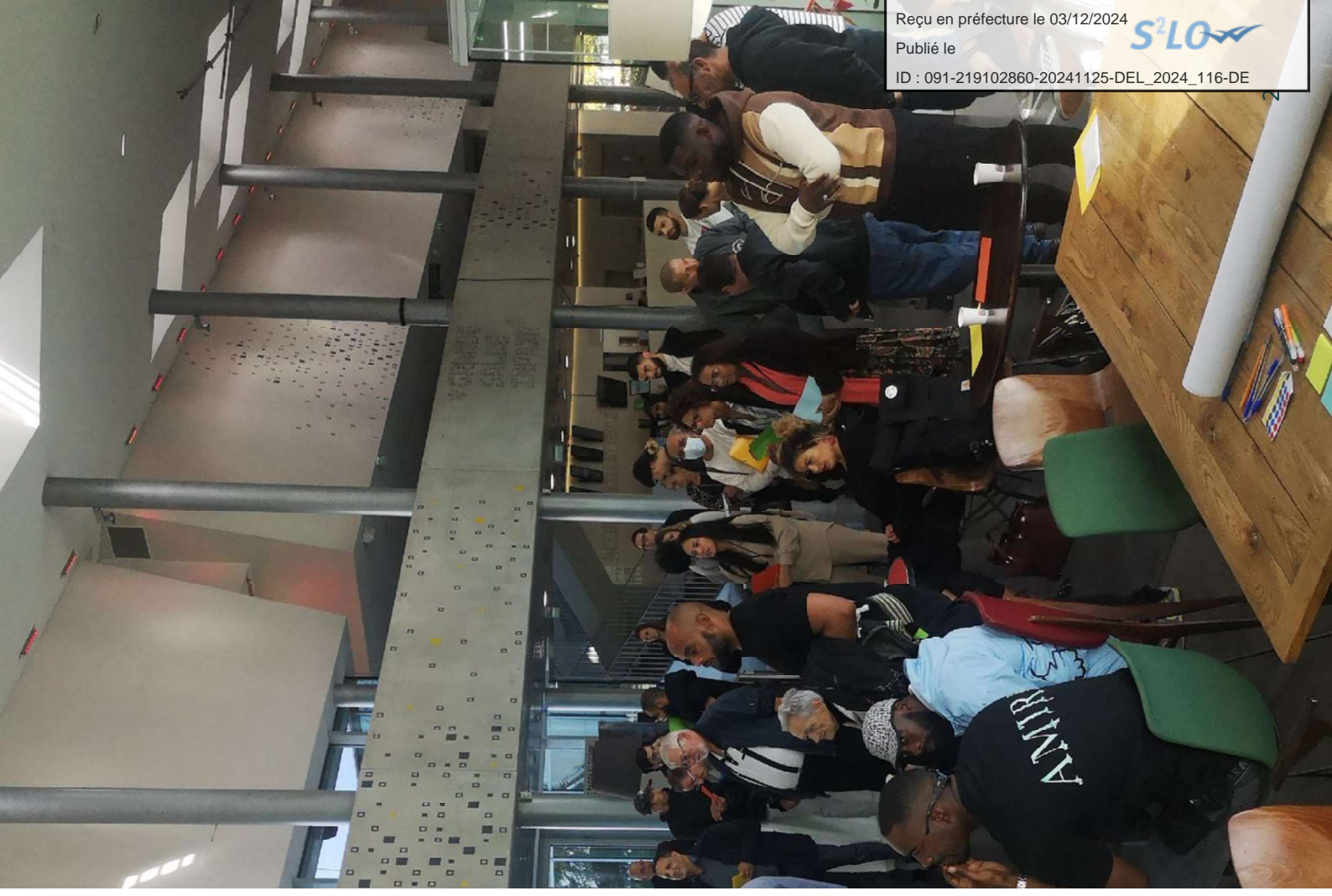
Mai 2023



Pour l'agglomération de
Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

Sommaire

Rétrospective sur la démarche d'évaluation	P.3
Analyse de la programmation	P.17
Analyse des bilans PERR	P.24
Etat des lieux des Conseils citoyens	P.47
Evolution des besoins des habitants et des quartiers	P.53
Premières pistes d'action	P.64
Analyse du contrat de ville comme outil	P.70
Préconisations	P.79
Annexes	P.88



Rétrospective sur la démarche d'évaluation

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



La démarche d'évaluation des contrats de ville



En 2023, la génération des contrats de ville de 2015 arrive à son terme, après plusieurs prorogations. Les EPCI, collectivités porteuses des contrats de ville depuis la loi Lamy de 2014, ont été chargés d'en organiser l'évaluation finale, afin de dresser le bilan des avancées réalisées, d'analyser les évolutions de la situation des QPV et de leurs habitants, et d'identifier les enjeux prioritaires pour la prochaine contractualisation.

L'évaluation vise, sur le territoire de Grand Paris Sud, à **lancer une dynamique pour la nouvelle contractualisation : une réflexion partagée au niveau politique, une mobilisation des partenaires du contrat de ville** (Départements, Etat, Caf, ARS, bailleurs...), **une concertation avec les acteurs associatifs, et avec les habitants**.

L'évaluation a pour enjeu également de mettre en avant **les évolutions connues par les quartiers, et l'évolution des besoins des habitants des quartiers**. La crise sanitaire a particulièrement touché les populations des quartiers prioritaires de l'agglomération, avec des enjeux éducatifs renforcés, des enjeux de santé et en particulier de santé mentale chez les jeunes, des effets sur l'accès aux droits et l'augmentation du non-recours, des effets sur la sociabilité et le repli sur soi de certaines familles... La crise sanitaire a également mis en avant un soutien très fort des populations assuré par les acteurs de proximité que sont les associations, en parallèle d'un processus d'essoufflement de ces dernières, amenées à étendre leur domaine d'actions dans le contexte de multi-crisis sanitaire et économique notamment.

La démarche d'évaluation des contrats de ville

Pour l'accompagner dans cette démarche d'évaluation aux enjeux multiples, l'agglomération de Grand Paris Sud a fait appel au cabinet Asdo. La mission d'évaluation des contrats de ville menée par le cabinet a poursuivi deux objectifs :

-  1. Synthétiser et mettre en forme les données et la matière déjà recueillies par la Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociale (DCIS) pour formaliser un diagnostic et un bilan d'ensemble actualisés
-  2. Animer des temps de concertation sur le territoire pour relancer une réflexion politique commune, une dynamique partenariale, une co-construction avec les acteurs associatifs et les habitants, et se projeter déjà, via l'évaluation, dans la future contractualisation

Le cabinet Asdo est une agence d'étude détenant une expertise sur les politiques sociales : politique de la ville, insertion, emploi, santé, politiques jeunesse, politiques éducatives et familiales, accès aux arts et à la culture, etc. Nous travaillons avec des méthodologies d'analyse qualitatives et quantitatives, avec un savoir-faire reconnu dans les entretiens auprès des usagers. Nos missions ont une dimension collaborative forte. Nous mobilisons des méthodes d'intelligence collective : utilisation des méthodes de design-thinking pour co-construire des préconisations et faire émerger des idées avec les parties prenantes.

Nous avons travaillé sur la politique de la ville sur de nombreux territoires : l'évaluation du contrat de ville de Valenciennes Métropole, celle du contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, la mission d'appui à la restructuration de l'intervention de la Région Hauts-de-France en matière de politique de la ville, l'animation d'un cycle de qualification portant sur l'évaluation de la politique de la ville pour le centre de ressources politique de la ville des Hauts-de-France (IREV), l'appui à l'élaboration du contrat de ville de l'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre et de celle de Niort.

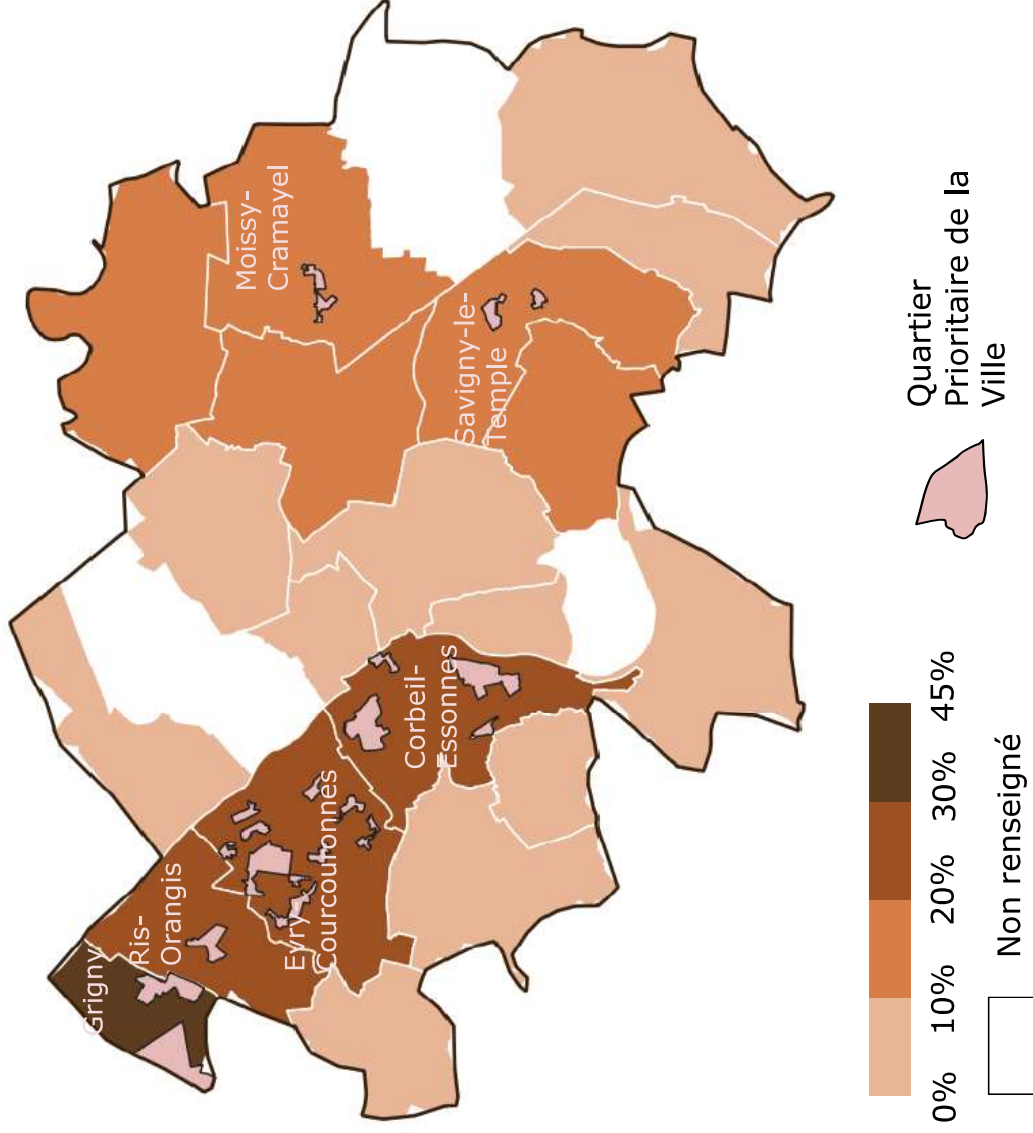
Les questions évaluatives



- **Comment le contexte territorial a-t-il évolué** depuis l'évaluation à mi-parcours ? Quel impact de la crise sanitaire ?
- Dans quelle mesure **les engagements pris dans le cadre du PERR** au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville et des politiques de droit commun ont-ils été mis en œuvre par les signataires (Villes, CAGPS, Etat, conseil départemental et CAF 91) ?
- **La géographie prioritaire du territoire** doit-elle être questionnée ? Si oui, sur quels aspects ? (pertinence des critères de définition, évolution de la situation de certains territoires, quartiers de veille...)
- **Quels enseignements tirer de la crise sanitaire** en termes de gouvernance et de mobilisation des acteurs ?
- Quels enseignements tirer de **la mise en œuvre des conseils citoyens** pour améliorer la participation des habitants dans la future génération de contrats de ville ?
- Les modalités d'allocation des subventions à travers **l'appel à projet annuel** permettent-elles de répondre aux besoins du territoire et de ses habitants ?

Quelques chiffres-clé sur les quartiers

Taux de pauvreté par commune (2018) et répartition des QPV (2021)



- **6 communes** du territoire sont concernées par la géographie prioritaire : Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny, Moissy-Cramayel, Ris Orangis, Savigny-le-Temple.
- **19 quartiers prioritaires** qui représentent **26% des habitants de Grand Paris Sud**.
- Parmi ces 19 quartiers, **9 sont ciblés au titre du NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) dont 5 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional.
- **La politique de la ville ne concerne pas le même nombre d'habitants selon les villes** : plus de 90% de la population est en géographie prioritaire à Grigny, quand c'est le cas de 13% de la population à Savigny-le-Temple.

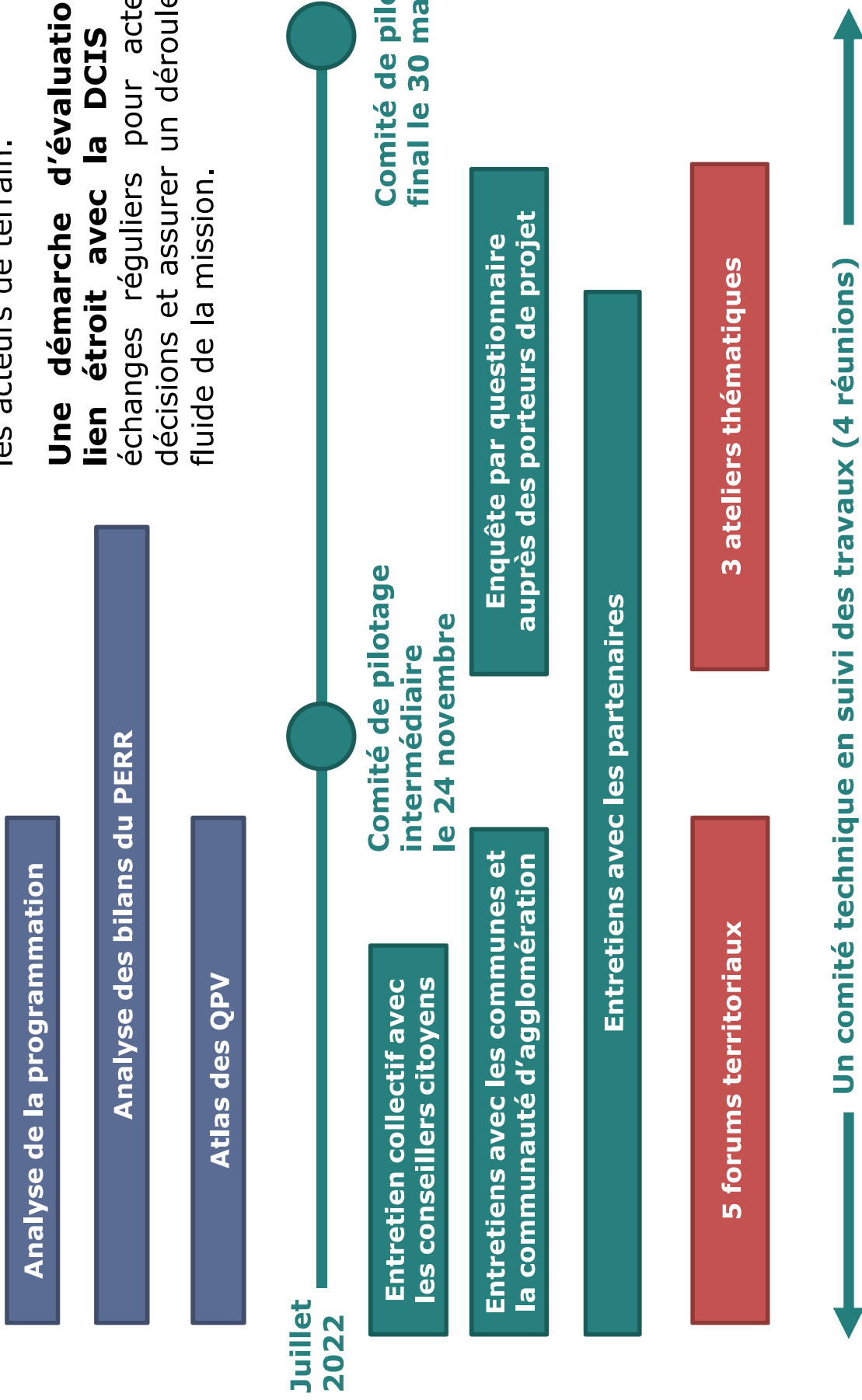
Quelques éléments-clé des contrats de ville

- **En 2014 et 2015, quatre contrats de ville ont été signés sur le territoire,** avant la création de la nouvelle agglomération de Grand Paris Sud Essonne Sénart en 2016.
- **Une politique de la ville aujourd'hui co-pilotée à l'échelle de l'agglomération** par la communauté d'agglomération et les Préfectures du 77 et du 91, en lien étroit avec les communes.
- **Un protocole d'engagements renforcés et réciproques** signé par les partenaires pour la période 2019-2022, à l'issue d'une évaluation à mi-parcours du contrat de ville. Un bilan riche, avec des nombreuses actions réussies à valoriser, mais un manque de données objectivées sur l'impact de la politique de la ville dans les quartiers. Et un manque d'outils d'évaluation de la mobilisation du droit commun.
- Si l'on prend une année de référence, l'année 2019, ce sont **382 actions qui ont été financées sur des crédits spécifiques politique de la ville.** Un coût total des actions de **10 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros de subvention de l'Etat.** Les trois thématiques principales d'intervention sont l'emploi, l'éducation, et le lien social.

La méthode d'évaluation

Une démarche partenariale, associant fortement les habitants et les acteurs de terrain.

Une démarche d'évaluation en lien étroit avec la DCIS : des échanges réguliers pour acter les décisions et assurer un déroulement fluide de la mission.



Juillet
2022

Entretien collectif avec
les conseillers citoyens

Entretiens avec les communes et
la communauté d'agglomération

Entretiens avec les partenaires

5 forums territoriaux

Comité de pilotage
intermédiaire
le 24 novembre

Enquête par questionnaire
auprès des porteurs de projet

Comité de pilotage
final le 30 mars

3 ateliers thématiques

Un comité technique en suivi des travaux (4 réunions)

Les travaux réalisés

Phase de la mission	Modules méthodologiques
Phase de cadrage	<p>Des entretiens avec les équipes de GPS : direction et équipe de la DCIS (chefs de projet intercommunaux, gestionnaires)</p> <p>Des entretiens bilatéraux auprès des élus et techniciens de l'agglomération et des 6 communes en géographie prioritaire</p> <p>Des entretiens auprès des partenaires (Caf 91, Département 91, AORIF, Préfète à l'égalité des chances 91 et 77, Pôle emploi)</p> <p>Un entretien collectif avec des représentants des conseillers citoyens des villes de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes et Moissy-Cramayel</p>
Travail d'analyse documentaire	<p>Analyse de la programmation</p> <p>Analyse des bilans du PERR</p> <p>Analyse des résultats du questionnaire auprès des porteurs de projet</p>
Phase de concertation	<p>5 forums territoriaux sur les communes essonniennes de Grigny, Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes et celles de Seine-et-Marne de Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple (1 forum pour ces deux communes)</p> <p>3 ateliers thématiques sur la jeunesse, la lutte contre la pauvreté et l'emploi.</p>













Introduction à l'économie générale du rapport

Ce rapport final d'évaluation rassemble les différents travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la démarche d'évaluation du contrat de ville, par le cabinet Asdo, en lien étroit avec les services de l'agglomération.

Il comporte plusieurs chapitres. Chaque chapitre débute avec une page d'introduction, qui détaille les modules méthodologiques mobilisés pour recueillir les enseignements présentés et fournit des clés de lecture et de recontextualisation.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Analyse des programmations

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture pour le chapitre

Ce chapitre se consacre à **l'analyse statistique des programmations des quatre contrats de ville** de l'agglomération Grand Paris Sud. Cette analyse a été réalisée par les services de la Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociale (DCIS), au sein de l'agglomération. Elle s'appuie sur plusieurs sources :

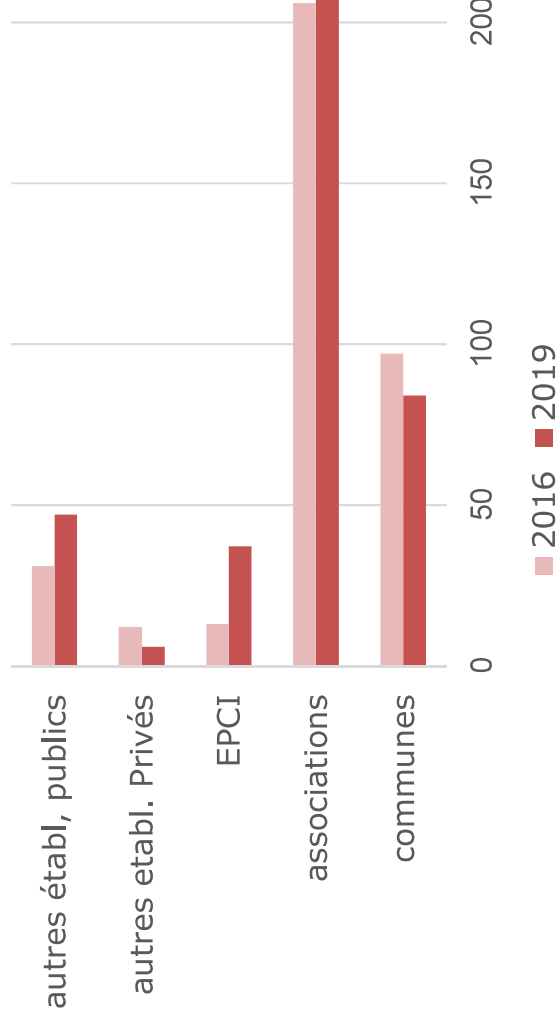
- Extractions de la base de données nationale Etat, années 2016 et 2019
- Tableaux internes Grand Paris Sud (données sur le renouvellement des projets 2016/2022)

Ce chapitre présente les enseignements clés à retenir concernant la caractérisation des actions financées dans le cadre de la politique de la ville et les thématiques qu'elles couvrent ; la caractérisation des porteurs d'actions ; la part des différents acteurs dans le financement de ces actions ; et enfin les taux de renouvellement des actions de la politique de la ville.

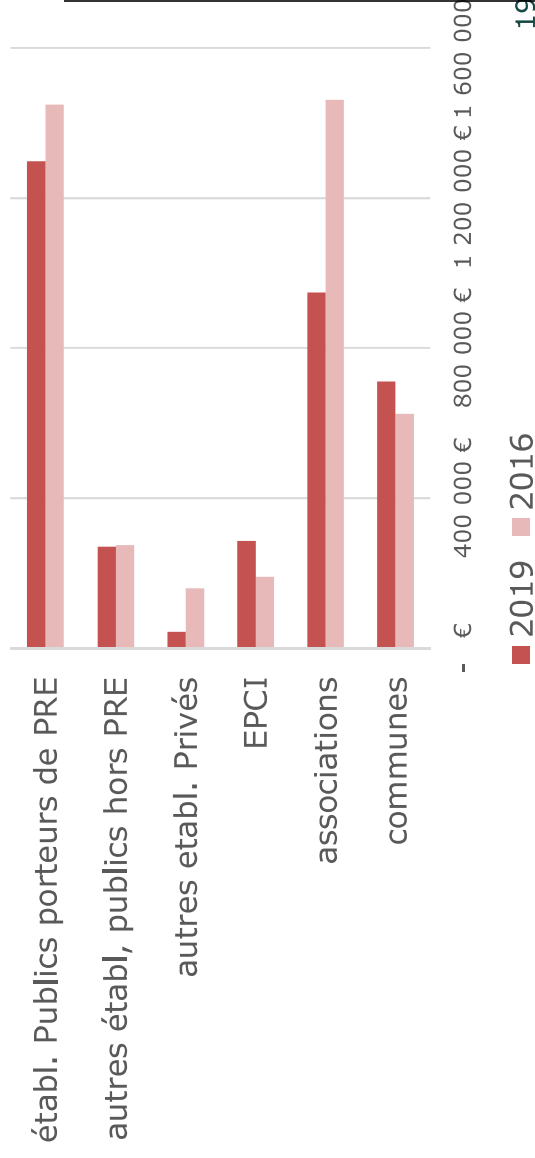
Les porteurs

- En 2019, ce sont **382 actions** qui ont été financées sur des crédits spécifiques politique de la ville. Un coût total des actions de **10 millions d'euros**, dont 3,3 millions d'euros de subvention de l'Etat.
- En Essonne, **la majorité des projets financés est portée par des associations**, même si les projets communaux perçoivent la majorité de l'enveloppe financière. En Seine-et-Marne, **les projets communaux sont majoritaires** mais perçoivent un peu moins de la moitié des financements.

Répartition des projets par type de porteur - Ensemble des contrats de ville GPS

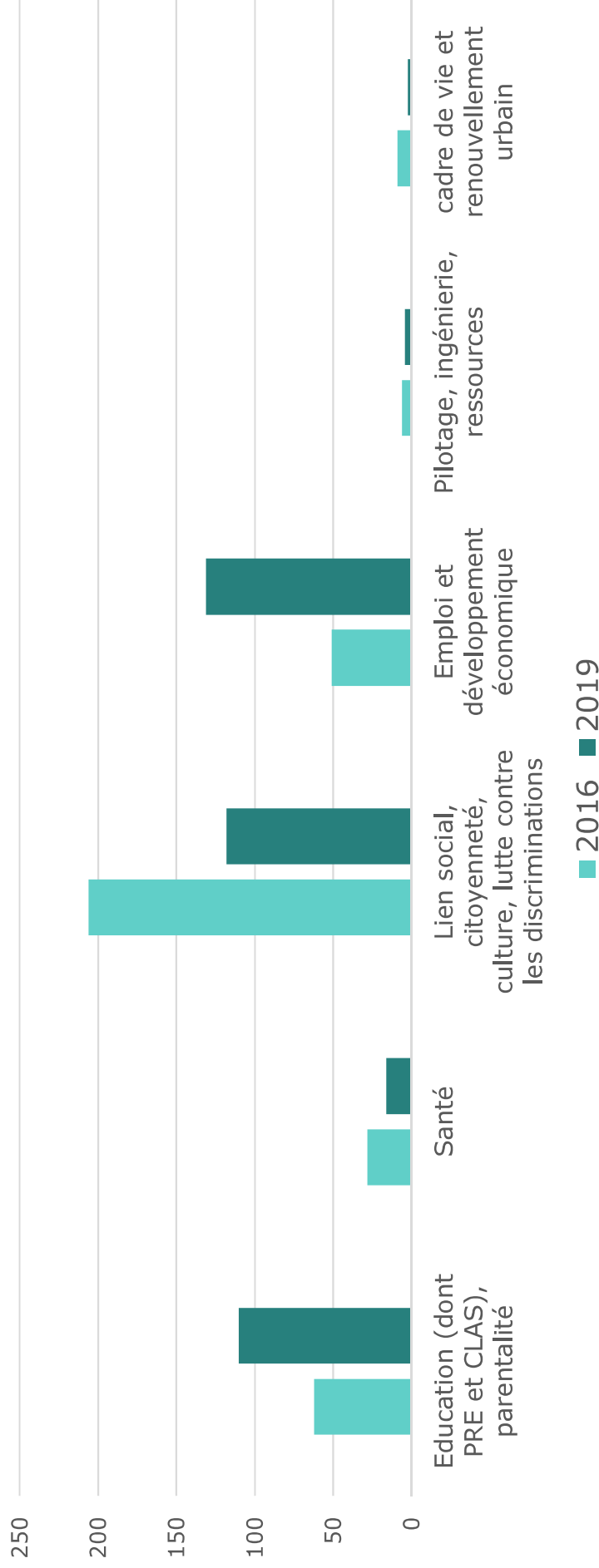


Répartition de subventions Politique de la Ville Etat par type de porteur - Ensemble des contrats de ville GPS



Les actions

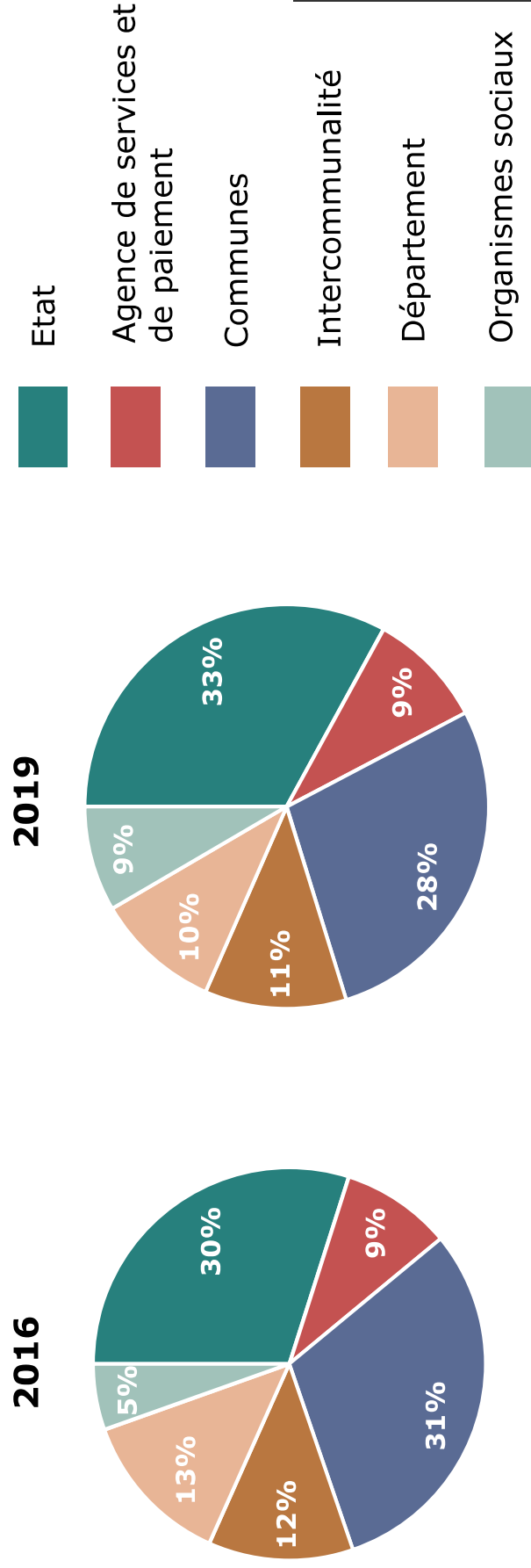
Nombre de projets par thématique - Ensemble des contrats de ville GPS



- D'importantes évolutions sont à noter en matière de répartition thématique des actions financées. A la signature des contrats de ville, **une majorité d'actions concernait la thématique du Lien social/Citoyenneté/Lutte contre les discriminations.**
- L'instauration d'objectifs chiffrés sur la **thématique emploi et insertion** par l'Etat s'es traduite par **l'augmentation du nombre d'actions portant sur cette thématique.**
- Les **actions dans le domaine de l'éducation** ont également augmenté entre 2016 et 2019.

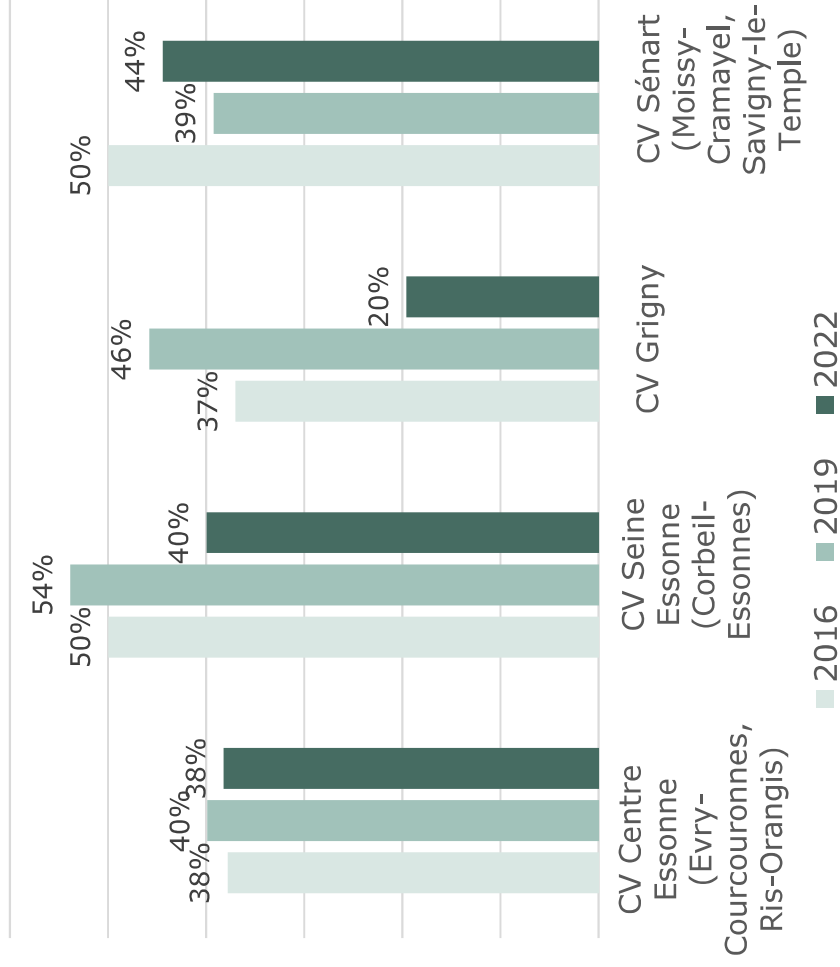
Les financeurs

- Les **communes apparaissent comme les principaux financeurs aux côtés de l'Etat**, intervenant aussi bien au titre du soutien à la vie associative que par les moyens valorisés dans le cadre des projets qu'elles portent.
- On note une **relative stabilité de la part des différents financeurs** entre 2016 et 2019.



Le taux de renouvellement des actions

Part d'actions nouvelles dans les programmations annuelles



- Les **actions sont majoritairement reconduites** d'une année sur l'autre (autour de 60% des actions), et le sont souvent depuis plus d'un an.
- Un dynamisme et une innovation soutenus même si **de nombreux nouveaux projets ne peuvent être financés** chaque année
- Une tension entre d'un côté le **soutien aux expérimentations et à l'innovation**, correspondant à l'esprit initial de la politique de la ville et de l'autre côté **la nécessité de maintenir des projets structurants** ayant fait leur preuves

Perspectives

- Les **outils à disposition** (plateforme Dauphin) **sont à renforcer** pour automatiser les analyses et les approfondir.
- La **formation des acteurs aux outils de suivi et d'évaluation de leurs actions** est impérative pour gagner en qualité de données recueillies.
- Un enjeu fort sur une **meilleure mobilisation des moyens de droit commun** en relais aux projets devenus structurants, pour libérer davantage de moyens financiers sur des expérimentations et réponses aux problématiques émergentes des QPV.
- Des axes d'amélioration à rechercher collectivement sur le **fonctionnement de l'appel à projet**, pour permettre des retours plus rapides aux porteurs de projet et alléger les procédures aussi bien pour les porteurs que pour les instructeurs.
- Un **bilan des microprojets positif** sur les territoires, à capitaliser.
- A l'aune d'un futur contrat de ville unique, la **question des équilibres d'enveloppes pour chaque territoire** est à penser et objectiver.

Analyse des bilans PERR

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture du chapitre

En 2019, un **protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR)** a été signé entre l'Etat, l'agglomération et les autres partenaires impliqués dans la politique de la ville (les communes concernées par la géographie prioritaire, les CAF, les Départements). Il s'agissait pour chaque signataire de **renouveler des engagements forts pour améliorer les conditions de vie des habitants des QPV**. Ces engagements devaient être concrétisés dans le cadre des contrats de ville.

La démarche d'évaluation des contrats de ville s'est attachée à analyser les bilans des réalisations des différents acteurs dans le cadre de ce PERR. Les enseignements tirés de cette analyse sont présentés dans ce chapitre.

Les bilans analysés sont ceux des communes concernées par la politique de la ville, des différents services de l'agglomération (Direction de la cohésion et de l'innovation sociales, direction de la culture, direction emploi, formation et insertion...), de certains services de l'Etat (Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), de la CAF et des Départements.

Ce chapitre repart des cinq thématiques identifiées comme prioritaires par le Protocole en 2019. Pour chaque thématique, nous rappelons les principaux objectifs fixés dans le cadre du PERR. Puis, quelques unes des réalisations les plus conséquentes concernant ces objectifs sont exposées. A noter, cette liste des réalisations n'est pas exhaustive. Un zoom sur les mesures visant à l'adaptation du contexte à la crise sanitaire est également présenté. Enfin, les perspectives dégagées par les acteurs et les axes d'amélioration concernant la thématique en question sont présentées.

1. Thématique emploi, développement économique et insertion professionnelle
2. Thématique éducation, petite enfance et parentalité
3. Thématique logement, cadre de vie, mixité sociale
4. Thématique renforcement du lien social
5. Thématique sécurité et lutte contre la délinquance

Thématique emploi, développement économique et insertion professionnelle. Rappel des objectifs.

Rappel des objectifs fixés dans le cadre du PERR



- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées du marché du travail



- Travailler à la levée des freins à l'emploi, notamment en matière d'illectronisme et de freins sociolinguistiques



- Favoriser le lien entre les publics les plus éloignés et les entreprises / structures d'accompagnement / acteur de l'insertion et de la formation professionnelle

Thématique emploi, développement économique et insertion professionnelle. Les modalités de mise en œuvre.



L'objectif des 25% du budget BOP147 consacrés au pilier emploi/formation a constitué un engagement quasiment atteint et parfois dépassé dans certains contrats de ville en Essonne.

On note un **investissement fort de l'agglomération dans la création de parcours d'insertion professionnelle** via plusieurs leviers : un travail de **mise en réseau des acteurs**, impliquant l'animation d'une Cité de l'emploi ; la fusion des Missions Locales et PLIE (Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi) ; les actions du centre de formation professionnel (CFP) de GPS ; ou encore le recrutement d'une coordinatrice Cité de l'emploi, chargée entre autres de recenser les actions portées, d'assurer l'interconnaissance entre acteurs et d'analyser les retours d'expérience.

Un travail de **mise en œuvre des clauses sociales d'insertion** a été déployé par les communes, et coordonné par l'agglomération.

Des initiatives ponctuelles ont été lancées par les villes (forums emploi, jobs d'été) (Ex : restaurant solidaire « les Mamas » à Grigny)



Un partenariat Ville/Pôle Emploi/Caf s'est concrétisé pour la **création de crèches AVIP** (A Vocation d'Insertion Professionnelle) dans plusieurs communes.

Une action forte a été portée par l'agglomération sur la **lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme** dans le cadre de la coordination linguistique et de son dispositif « AVEC », mis en œuvre de façon efficace par les tissus d'acteurs communaux.

On compte plusieurs **initiatives communales et intercommunales** en matière d'inclusion numérique, avec l'adhésion de certaines villes au dispositif « Pass numérique » porté par l'agglomération, le recrutement de conseillers numériques France Service (Ex : Corbeil-Essonnes, Grigny) et de médiateurs numériques dans les médiathèques de GPS.

Thématique emploi, développement économique et insertion professionnelle. Les modalités de mise en œuvre.



Le développement d'actions de formation adaptées aux publics éloignés de l'emploi (Ex : chantiers d'insertion orientés sport par le Centre de Formation Professionnelle de GPS)

Un accompagnement vers l'emploi développé au niveau communal (permanences renforcées, enrichissement de l'offre de service, création de services spécifiques dans ce domaine, etc.) (Ex: guide de l'insertion Evry-Courcouronnes)

Des actions d'aller-vers développées par les villes et les acteurs de l'insertion comme les Missions Locales (Ex : dispositif FORCES Savigny-le-Temple)

Le déploiement du PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse), un levier important pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes



L'adaptation à la crise sanitaire :

- Un soutien en équipement et en recherche de salles adaptées a été fourni par l'agglo aux structures.
- Des permanences d'urgence en présentiel ont été mises en œuvre pour les publics les plus en difficulté (aide alimentaire, logement, santé).
- Des accompagnements psychologiques renforcés par des professionnels de la santé proposés aux publics fragilisés (notamment les jeunes)
- Certaines actions déployées en distanciel (communications virtuelles via Discord, forums alternance 100% distanciel)

Thématique emploi, développement économique et insertion professionnelle. Perspectives.

- Continuer les efforts de **mise en réseau** des différents acteurs du territoire, de **coordination** de leur activité, et de **co-construction** d'actions.
- **La captation des publics** : une réflexion à mener sur le type d'actions le mieux adapté pour rencontrer les publics éloignés et leur redonner confiance dans les institutions.
- **L'accompagnement des publics** : la nécessité de partager les données entre les structures d'accompagnement, dans le respect des règles RGPD, pour une meilleure prise en charge.
- La nécessité d'évolution du droit commun et de **pérennisation des expérimentations faisant leurs preuves.**
- **Un point de vigilance sur la multiplication des dispositifs**, et le manque de ressources pour faire le lien avec les publics.

Thématique éducation, petite enfance et parentalité. Rappel des objectifs.

Rappel des objectifs fixés dans le cadre du PERR



- Favoriser le **repérage et l'accompagnement** des enfants et des jeunes présentant des **difficultés scolaires** pouvant conduire au décrochage



- **Améliorer la coordination des interventions** en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative



- Développer l'**accompagnement éducatif dès le plus jeune âge** et renforcer le **soutien à la parentalité** en lien avec les familles

Thématique éducation, petite enfance et parentalité.

Les modalités de mise en œuvre.



La **mise en œuvre du PRE** à l'échelle communale : un dispositif d'accompagnement individualisé des élèves en difficulté et de leur famille, qui révèle des impacts positifs sur les parcours des enfants et jeunes suivis.

Des dispositifs **d'accompagnement à l'exclusion scolaire** et de **lutte contre le décrochage scolaire**, mis en place par les communes en lien avec les collèges (Ex : DAES à Corbeil-Essonnes, dispositif d'accueil des jeunes exclus et programme de prévention du décrochage à Grigny).

La mise en œuvre du **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et l'appui aux associations de soutien scolaire par les villes, dont les bilans sont très positifs (Ex : Moissy-Cramayel).



La mise en place de **4 Cités éducatives** sur le territoire (Grigny, Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, et plus récemment Ris-Orangis), qui permettent par exemple à Grigny la distribution de kits de rentrée, de petits-déjeuners ou l'équipement numérique.

La mise en œuvre du **PRE** permet également de renforcer la **mise en réseau** des acteurs de l'éducation.

Une **coordination des acteurs de l'éducation pendant la crise sanitaire** pour évaluer les besoins en informatique des familles et les équiper (Groupes opérationnels pour la continuité éducative à Savigny-le-Temple).

Thématique éducation, petite enfance et parentalité.

Les modalités de mise en œuvre.



Un travail réalisé par les villes pour développer les **structures d'accueil petite enfance** (Ex: ouverture d'une MAM à Moissy-Cramayel, ouverture de places de crèches, formation alarme détresse bébé à Grigny) et **la scolarisation précoce** (recrutement d'ATSEM à Grigny)

De nombreuses actions sur le **soutien à la parentalité**, mises en place par les villes, parfois avec l'appui d'associations dans le but de créer des espaces d'information, de conseil et d'écoute (Ex : cafés parents dans les écoles et centres sociaux à Grigny, le Bus des parents Numérique à Evry-Courcouronnes)



L'adaptation à la crise sanitaire :





- Le **maintien des suivis** à distance dans le cadre du PRE, le maintien du lien dans certaines villes via des **référents de parcours** pour les enfants (Ex : dans le cadre de la Cité éducative de Corbeil-Essonnes)
- La **mise à disposition de matériel informatique et de fournitures scolaires** par les villes (Ex : à Evry-Courcouronnes).
- Sur certains territoires, le contexte a **accélééré les coopérations** entre les différents acteurs pour répondre à l'urgence, et des contraintes budgétaires et blocages institutionnels ont pu être temporairement levés.

Thématique éducation, petite enfance et parentalité. Perspectives.

- La nécessité de **mettre en lien le zonage de l'éducation prioritaire et le périmètre des QPV.**
- La problématique prioritaire de la **mobilisation du droit commun** de l'Education nationale.
- La question importante de la **pérennisation à moyen/long terme du PRE** avec la difficulté à trouver des cofinancements.
- **L'association des acteurs et des usagers.** La nécessité de changer de logique en partant des besoins pour mobiliser les acteurs les plus pertinents autour d'objectifs à atteindre.
- Des thématiques prioritaires identifiées par les acteurs : la **santé mentale des jeunes, la parentalité.**

Thématique logement, cadre de vie, mixité sociale. Rappel des objectifs.

Rappel des objectifs fixés dans le cadre du PERR

-  • Favoriser le **rééquilibrage de l'offre locative sociale** à l'échelle de l'agglomération et **renforcer la diversification résidentielle** au sein des quartiers
-  • Garantir une politique de gestion des attributions qui favorise le **développement de la mixité sociale** des quartiers
-  • Renforcer les outils pour le traitement des **copropriétés dégradées**, et la **lutte contre l'habitat indigne** de façon générale
-  • Favoriser les **liens entre les dynamiques urbaines et sociales**

Thématique logement, cadre de vie, mixité sociale. Modalités de mise en œuvre.



La mise en place par l'agglomération d'une **démarche innovante de concertation avec les principaux bailleurs** autour de leurs projets de Convention d'Utilité Sociale.

La mise en œuvre d'un **rééquilibrage** en matière de production de logements à l'échelle de l'agglomération.

Dans le cadre de l'ANRU, la planification de démolitions de certains segments dégradés du parc social, suivies de reconstruction dans l'optique **d'engager des nouvelles dynamiques urbaines** et de **favoriser la mixité sociale** (Ex : Corbeil-Essonnes, Moissy-Cramayel).



L'élaboration de la **Charte intercommunale des relogements du NPNRU** et du **Document-cadre d'orientations (DCO)** pour la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Dans le cadre du DCO, l'expérimentation des **commissions QPV** pour les villes volontaires, qui permet de travailler sur les attributions, ainsi que sur les différents leviers d'amélioration de l'attractivité du parc.

La **réforme des attributions** mise en place par l'agglomération.

L'**expérimentation Logement – Peuplement** à l'échelle de l'agglomération.



Un travail mené par certaines villes pour **lutter contre l'insalubrité et les problématiques de logements** (Ex : à Moissy-Cramayel et Evry-Courcouronnes, un plan d'identification et d'accompagnement des copropriétés fragilisées ; à Grigny la création d'un service de lutte contre l'habitat indigne et l'instauration d'un permis de louer).

Thématique logement, cadre de vie, mixité sociale. Modalités de mise en œuvre.



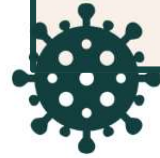
De multiples initiatives communales pour **mieux relier l'urbain et le social** (Ex : développement d'infrastructures sportives ou culturelles dans les quartiers à Corbeil-Essonnes, aménagements d'aires de jeux et projets d'agriculture urbaine à Savigny-le-Temple).

Un travail sur la **sensibilisation à la protection de l'environnement et du cadre de vie**. (Ex : projet « Essonne propre Essonne verte » porté par le Département, plan municipal de lutte contre les dépôts sauvages à Evry-Courcouronnes)

Des réflexions entamées sur les **liaisons et mobilités douces** (Moissy-Cramayel)

Des **dynamiques bailleurs/villes** génératrices de nombreux projets portant sur l'amélioration du cadre de vie, notamment dans le cadre de la TFPB mais pas que (Ex : à Moissy-Cramayel, un service « allo encombrant » en lien avec les gardiens)

L'implication des habitants dans les projets d'amélioration du cadre de vie, avec la création de Maisons des projets visant à organiser l'information et la concertation des résidents (Moissy-Cramayel, Evry-Courcouronnes, Grigny).



L'adaptation à la crise sanitaire :





- Des contrôles de logement adaptés (distanciel ou avec les gestes barrières)
- Une adaptation de certains bailleurs (aménagements des loges de gardien, développement du service à la personne, etc.), mais globalement de **grandes difficultés à garder le contact avec les habitants**

Thématique logement, cadre de vie, mixité sociale. Perspectives.

- **La nécessité d’inscrire les objectifs de mixité sociale dans la future contractualisation** et de définir les moyens pour la rendre possible.
- **Un accompagnement nécessaire des copropriétés récentes et le renforcement des partenariats avec les syndicats.**
- Un enjeu à prendre en compte : **la hausse des prix de l’énergie.** Des impacts à anticiper pour les ménages précaires (ainsi que pour les collectivités).

Thématique renforcement du lien social. Rappel des objectifs.

Rappel des objectifs fixés dans le cadre du PERR

-  • Favoriser l'accès aux droits sociaux et de santé, ainsi que à des services publics de qualité
-  • Développer des actions concourant au lien social, intergénérationnel et inter-quartiers, notamment par des leviers sportifs et culturels ; et soutenir les acteurs y contribuant
-  • Promouvoir l'égalité femme-homme et lutter contre les discriminations
-  • Favoriser l'accompagnement des jeunes et leur implication dans la vie locale

Thématique renforcement du lien social. Modalités de mise en œuvre.



Améliorer **l'inclusion numérique** (Ex : de nombreux ateliers de formation au numérique, mise en place d'un fablab à Corbeil-Essonnes)

Améliorer **l'information et l'accès aux droits** (Ex : Point d'Accès aux Droits à Grigny, labellisé en 2015)

Des actions municipales en matière de prévention santé (Ex : à Grigny la création d'un centre de santé, le renforcement des Ateliers de Santé Ville)



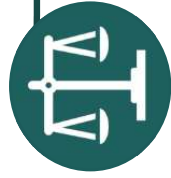
De nombreux **événements festifs et culturels**, cofinancés par le BOP147 (Ex : Les Guinguettes du monde à Corbeil-Essonnes)

Des villes qui s'appuient sur les acteurs associatifs (centres sociaux, associations de quartier), les partenaires institutionnels (ADSEA, bailleurs) pour co-construire une offre en matière **d'animation de quartier**

Certains **bailleurs particulièrement volontaires** pour mener des actions favorisant le lien social dans le cadre de la TFPB. (Ex : une ressource éphémère à Evry-Courcouronnes)

Des **interventions et activités organisées par les équipements culturels de l'agglomération**, notamment à destination des collégiens ou élèves de primaire des 6 villes

Thématique renforcement du lien social. Modalités de mise en œuvre.



Des villes particulièrement actives sur la **promotion de l'égalité femme/homme** (Ex : Plan d'action municipal à Evry-Courcouronnes et à Grigny)

Dans une moindre mesure, des actions de sensibilisation concernant la **laïcité** et les faits religieux



Le travail de rue et l'aller-vers : des leviers essentiels pour favoriser le lien social, mis en place par les villes, l'agglomération, les partenaires et associations. (Ex : Médiateurs-insertion de l'agglomération, des postes de médiation sociale et urbaine créés par les bailleurs, des médiateurs des villes)

La volonté de certaines villes de **soutenir et faire émerger des initiatives de jeunes**, afin de leur donner une place dans la vie locale (Ex : Moissy Cup)



L'adaptation à la crise sanitaire :

- Des appels à projet annexes qui se sont avérés utiles pendant la crise sanitaire (Quartiers d'Été, Colos Apprenantes)
- Un travail de communication renforcé auprès des habitants sur certains territoires pour assurer le repérage et l'accompagnement
- Des actions passées en distanciel, mais dont la qualité s'est par conséquent souvent dégradée
- Déperdition de publics, qui reviennent tout juste en 2022




Thématique renforcement du lien social. Perspectives.

- Une volonté de **renforcer la mise en réseau entre les différents acteurs « repérants »** (médiateurs, travailleurs sociaux de la ville, centres sociaux...)
- Des thématiques identifiées comme prioritaires :
 - Les enjeux liés à la **santé et à la santé mentale**, avec la problématique très prégnante de **l'accès aux soins**
 - La question du **racisme**, des discriminations envers la **communauté LGBT+**
 - Des discriminations racistes et sexuelles qui viennent **compliquer les parcours scolaires et professionnels** de jeunes
 - La **fracture numérique**, un obstacle majeur à l'accès aux droits

Thématique sécurité et lutte contre la délinquance.

Rappel des objectifs.

Rappel des objectifs fixés dans le cadre du PERR

-  • **Lutter contre toutes les formes de violence**, et particulièrement contre les violences sexistes et sexuelles
-  • Encourager les actions de prévention, médiation et sensibilisation pour **lutter contre les incivilités**
-  • Lutter contre l'insécurité et la délinquance, et rétablir la **tranquillité publique**

Thématique sécurité et lutte contre la délinquance.

Modalités de mise en œuvre.



Des villes actives sur le plan de la **prévention contre les violences intra-familiales** (Ex : Campagne d'information avec confection de panneaux par les jeunes à Moissy-Cramayel)



Une action s'appuyant sur l'outil-clé que sont le CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) de Sénart et les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) (Ex : Cellules de veille, médiations, groupes de travail, par exemple mis en place à Corbeil-Essonnes)

Un axe de travail prometteur : la **médiation auprès des jeunes**, sur divers sujets (crise sanitaire, phénomène de rixes, incivilités...) et la prévention des **conflits** (Ex : Réseau d'interrupteurs de violence GPS/Savigny-Le-Temple, dispositif Cata'pulse à Moissy-Cramayel)

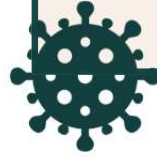
Une recherche action dédiée à la prévention des rixes soutenue par la Préfecture du 77, portée par GPS, le CISPD de Sénart et la ville de Corbeil-Essonnes.

Thématique sécurité et lutte contre la délinquance. Modalités de mise en œuvre.



Des communes actives sur la **lutte contre les phénomènes de rixes** (Ex : Dispositif Local d'Alerte Rixe à Corbeil-Essonnes et Sénart, avec la mise en place d'un groupe Whatsapp, intervenant social au commissariat de Sénart)

Le déploiement d'outils de vidéoprotection (Ex : deux Centres de supervisions urbains intercommunaux portés par l'agglo pour une partie des communes et des dispositifs communaux à Evry-Courcouronnes et Grigny notamment)



L'adaptation à la crise sanitaire :

- De nombreuses actions dans le cadre du CISPD de Sénart et des CLSPD du 91 ont été ralenties, voire n'ont pas abouti.
- Un **changement des problématiques** lié aux confinements et nécessitant une adaptation des actions menées : la baisse de fréquentation de l'espace public a diminué les opportunités de violence et de transgression. En revanche, le confinement a occasionné une hausse des violences intrafamiliales, des problématiques d'isolement social et des difficultés accrues pour l'accès aux services publics.

Thématique sécurité et lutte contre la délinquance. Perspectives.

Des thématiques prioritaires identifiées :

- Prévention des violences de bandes/rixes inter-quartiers
- Prévention des conduites à risque (rodéos urbains, tirs de mortiers, addictions)
- Favoriser le rapprochement entre la police et la population
- Prévention des violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes : prise en charge des victimes, sensibilisation
- Meilleure compréhension du phénomène de radicalisation

En synthèse

- Des **villes actives sur l'ensemble des thématiques**, qui affirment avoir tenu leurs engagements.
- Une **agglomération volontariste**, qui porte une ingénierie dédiée à la politique de la ville et aux enjeux de cohésion sociale, notamment dans le champ de de l'insertion sociale et professionnelle, de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance, du cadre de vie et habitat.
- Malgré des initiatives d'adaptation au contexte sanitaire riches et nombreuses, un **impact conséquent sur le repérage, le suivi et la prise en charge des publics**.
- **Un manque de données objectivées** sur l'impact de la politique de la ville dans les quartiers, et un manque d'outils d'évaluation de la mobilisation du droit commun.

Etat des lieux des conseils citoyens

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture du chapitre

La participation citoyenne et sa promotion constituaient des éléments clés de la Loi Lamy de 2014, qui a impulsé l'instauration de « conseils citoyens » au sein de chaque contrat de ville. Cette nouvelle instance de participation citoyenne a plus ou moins bien fonctionné selon les territoires.

Sur le territoire de Grand Paris Sud, un conseil citoyen devait se développer sur chacune des communes concernées par la géographie prioritaire. La mission d'évaluation incluait un focus spécifique sur ces conseils citoyens, leurs réalisations, leur fonctionnement, leur implication dans la prise de décisions portant sur la vie des quartiers, l'évolution de leur dynamique tout au long du contrat de ville sur les différentes communes.

Pour cela, nous avons réalisé un **entretien collectif avec des représentants des conseils citoyens** : si tous les conseils citoyens avaient été invités, les représentants présents étaient issus des instances de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes et Moissy-Cramayel. Les autres conseils citoyens n'étaient en effet pas suffisamment structurés pour être représentés, comme nous le verrons dans les pages suivantes.

Les enseignements présentés dans ce chapitre se fondent donc principalement sur les échanges lors de cet entretien collectif, qui n'a rassemblé que les membres des conseils citoyens les plus actifs.

Des bilans contrastés

Commune	Etat actuel	Commentaire
Corbeil-Essonnes	24 membres, dont une dizaine d'actifs	Un conseil citoyen organisé et très actif. Structuré en association, employeur d'un adulte-relais. Constitué à l'échelle de la ville.
Evry-Courcouronnes	Une quinzaine de membres, dont 6 à 9 actifs.	Une instance à l'échelle de la ville regroupant les membres des 2 conseils citoyens des villes d'Evry et de Courcouronnes avant fusion.
Grigny	Démarche en essoufflement	Une démarche qui n'a pas fonctionné, notamment en raison d'une articulation difficile avec les instances de participation existantes.
Ris-Orangis	En restructuration	Un conseil citoyen en restructuration : des nouveaux membres récemment élus.
Moissy-Cramayel	3 membres	Un conseil citoyen relativement actif, composé de 3 membres.
Savigny-le-Temple	Démarche en essoufflement	Une démarche qui n'a pas fonctionné, des conflits d'intérêt et des incompréhensions avec les membres représentants d'associations.

Le bilan d'activité vu par les conseillers citoyen actifs

Un aperçu des actions réalisées

- Organiser le recueil de la parole des habitants et la restitution de cette parole auprès des acteurs (mairie, bailleurs, etc.)
- Une présence spontanée sur les quartiers pour rencontrer la population et faire remonter les problématiques.
- La rédaction de plans d'actions sur certaines thématiques, ensuite proposés aux acteurs
- La participation à certaines instances du contrat de ville (commissions micro-projet, commissions TFPB) et à celles de la vie locale (comité CLSPD, forum des associations)
- L'organisation d'événements ponctuels et de projets d'animation de la vie de quartier

Rappel des missions des conseils citoyens

(source : ANCT)

- 1. Favoriser l'expression des habitants et acteurs non institutionnels** des QPV par un travail de recueil des besoins et de définition des enjeux
- 2. Co-construire les contrats de ville,** en participant à l'ensemble des étapes de la démarche.
- 3. Soutenir des initiatives citoyennes locales**

Le point de vue des conseils citoyens sur les enjeux des QPV.

Un enjeu prioritaire à travailler selon les conseillers citoyens : les **phénomènes de rixes inter-quartiers**

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



L'implantation des conseils citoyens : freins et leviers du point de vue des conseillers citoyens



A l'issue de l'entretien collectif avec les conseillers citoyens, plusieurs leviers se dessinent pour instaurer une dynamique durable et efficace au sein de ces instances de participation citoyenne.

- Le statut d'association, qui permet entre autres de recruter un adulte-relais (Corbeil-Essonnes)
- Une organisation cadrée, méthodologique et systématique, notamment pour définir les temps de réunions, la rédaction d'ordres du jour et de comptes-rendus.
- La formation des membres du conseil citoyen et les rencontres inter-conseils citoyens, qui permettent la montée en compétence des membres et leur mobilisation soutenue dans le temps.
- Le soutien des délégués du Préfet, et celui des responsables politique de la ville aux niveaux communal et intercommunal ont été qualifiés d'« indispensables » par les membres des conseils citoyens.



A l'inverse, des freins ont également été repérés. A l'avenir, il sera nécessaire de les lever pour permettre aux instances de participation citoyenne de fonctionner.

- Des conseils citoyens souvent perçus comme une instance d'opposition par les élus.
- Sur certains territoires, des conflits d'intérêt : une instance de conseil citoyen perçu par certains membres représentants d'associations comme un levier pour obtenir des subventions.
- Un manque d'intégration des conseils citoyens aux instances du contrat de ville.
- Un manque de retour de la part des acteurs décideurs (mairies, bailleurs, etc.) sur les actions menées par les conseils citoyens : il en résulte un effet décourageant sur les membres et une décredibilisation auprès des habitants.
- La difficulté de mobiliser les habitants sur les travaux des conseils citoyens.

Repenser la participation citoyenne ? Retours des conseillers citoyens

- **Il apparaît absolument nécessaire de prendre en compte et s'appuyer sur l'existant.** La création des conseils citoyens est parfois venue télescoper les instances préexistantes, ce qui a pu générer des tensions, voire l'abandon quasi-total de l'instance du conseil citoyen.
- Un travail de **redéfinition claire et précise du rôle et de la place des instances de participation citoyenne est indispensable.** Ces instances doivent être positionnées par rapport aux élus, aux habitants, aux associations, et à l'Etat, afin d'éviter les relations de défiance.
- De ce constat découle ensuite l'importance de **communiquer sur ce rôle et cette position**, afin d'éviter les flous, de favoriser l'interconnaissance entre les instances de participation citoyenne et les autres acteurs du contrat de ville.
- La **reconnaissance des instances de participation citoyenne par les habitants est indispensable.** Aujourd'hui, elle mérite d'être plus amplement travaillée car elle n'est pas encore totalement acquise.
- Enfin, une **participation effective (et pas seulement théorique) aux instances du contrat de ville** est requise.

Evolution des besoins des habitants et des quartiers

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture du chapitre

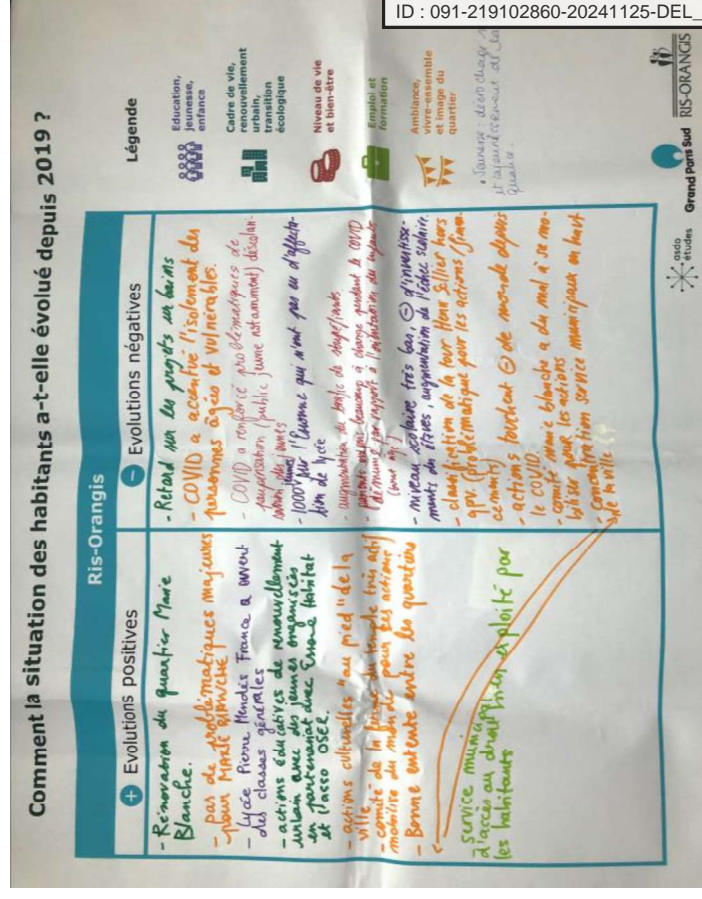
Les enseignements présentés dans ce chapitre sont en majeure partie issus des cinq forums territoriaux qui se sont tenus dans les territoires concernés par la politique de la ville, entre octobre et novembre 2022. Chaque commune a co-organisé avec l'agglomération et le cabinet Asdo un forum territorial sur son territoire. Un forum commun aux communes de Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel a été organisé et s'est tenu au Théâtre de Sénart.

Au total, ces forums territoriaux ont rassemblé près de 250 de personnes, dont une cinquantaine d'habitants des QPV. Différentes catégories d'acteurs ont été rassemblées pour ces temps forts collectifs : associations, bailleurs sociaux, techniciens communaux et intercommunaux, partenaires institutionnels (Caf, Département, professionnels de l'Education nationale, etc.).

Le but des forums était de partager des constats sur les évolutions positives et/ou négatives des quartiers, dans l'optique d'identifier les besoins les plus prégnants sur le territoire, en croisant les différents points de vue et en abordant différentes grandes thématiques (éducation, enfance et jeunesse, cadre de vie et habitat, développement économique et accès à l'emploi, animation de la vie sociale, niveau de vie et bien-être).

Ce chapitre se consacre donc principalement à la présentation des enjeux prioritaires du point de vue des habitants et des acteurs des QPV*. Ces éléments sont croisés avec les enseignements tirés des entretiens auprès des élus des 6 communes concernées par la géographie prioritaire.

* Pour plus de détails, consulter en annexe les comptes-rendus des forums territoriaux.



Support rempli par les participants dans les groupes de travail lors des forums territoriaux

Les grands constats communs aux 5 forums territoriaux



Un **phénomène de paupérisation** très prégnant et qui éclipse les autres problématiques des habitants.



L'enjeu de **l'accès aux droits** qui prend de l'ampleur avec la dématérialisation des démarches et une distance aux institutions qui se creuse.



De nombreuses problématiques concernant la **jeunesse** : mobilité, orientation professionnelle, scolarité, comportements à risque, problématiques de santé mentale. Une attention particulière sur la question des rixes qui gangrènent la vie des quartiers et des jeunes.



Des **enjeux éducatifs**, traduits par un décrochage scolaire croissant et qui nécessitent plus de liens entre parents et Education nationale.



De fortes problématiques **d'accès à l'emploi**. Une offre dense d'accompagnements et de dispositifs mais qui manque de lisibilité et de coordination.



L'essoufflement du tissu associatif, lié au manque d'interconnaissance, aux difficultés croissantes à mobiliser la population et à recruter des bénévoles, à la multiplication de domaines d'intervention.



Un point d'alerte sur la **qualité des logements**, notamment dans les copropriétés. Des turnover importants des populations dans certains quartiers.



La nécessité de travailler sur une **mixité culturelle** dans les quartiers.

Des spécificités territoriales mises en valeur par les forums territoriaux

Ris-Orangis

Des difficultés d'insertion socioprofessionnelle des publics migrants, des problématiques liées au communautarisme, de fortes attentes sur les travaux de renouvellement urbain

Corbeil-Essonnes

Un manque d'interconnaissance entre les acteurs associatifs, un conseil citoyen particulièrement actif, de fortes disparités entre quartiers notamment en termes d'animation de la vie sociale

Sénart

De fortes problématiques sur les jeunes, mais des initiatives intéressantes pour les prendre en charge, des conflits intergénérationnels

Evry-Courcouronnes

Un tissu d'acteurs et d'initiatives particulièrement dense, des évolutions positives liées au renouvellement urbain mais une lassitude face aux chantiers

Grigny

L'insalubrité des logements à Grigny 2, une ville scindée en deux, une précarisation croissante notamment avec l'arrivée de populations migrantes

Des différences entre les parties 77 et 91

- La nécessité de prendre en compte les particularités des QPV de Sénart
- La volonté pour les acteurs de Sénart de « s'inspirer » des cas essonnien pour anticiper les prochaines années

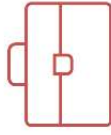
Des forces repérées dans les quartiers

- Un **nombre foisonnant d’initiatives et d’acteurs**, notamment dans le champ de la jeunesse, de la lutte contre la pauvreté, de l’accès à l’emploi.
- Des **jeunes volontaires**, solidaires et **porteurs d’initiatives**.
- Plusieurs quartiers embarqués dans des **trajectoires ascendantes**, notamment grâce à des opérations de renouvellement urbain (embellissement, désenclavement, amélioration de la vie de quartier...).
- **Quelques impacts « positifs » de la crise sanitaire** : on observe de nouvelles méthodes de mobilisation de la population et de nouvelles coordinations entre acteurs.
- **Des tissus associatifs qui restent denses, actifs et faisant preuve d’une forte détermination**, bien qu’ils soient parfois en proie à un essoufflement lié à des difficultés croissantes (des difficultés de mobilisation des publics ; des pertes en matière de ressources humaines avec la diminution du nombre bénévoles ; la multiplication des champs d’activité et notamment la reprise partielle de l’accompagnement des publics dans l’accès aux droits en raison de la dématérialisation et la complexification des démarches administratives).

>>> Des quartiers qui, sur beaucoup d’aspects, sont aujourd’hui exemplaires et font preuve d’un dynamisme associatif et citoyen important. En somme, ces territoires apparaissent comme des **quartiers à favoriser davantage certes, mais également à valoriser**.

Les enjeux prioritaires

22,3 % des actifs des QPV sont au chômage contre 13,9 % des actifs de Grand Paris Sud*



L'accès à l'emploi

- Une offre dense mais qui **manque de lisibilité et de coordination**, et qui **peine à toucher les publics en QPV**
- Des **freins périphériques à l'emploi** : maîtrise du français, modes de garde, mobilité, logement, ...
- Un décalage entre **les niveaux de qualification** des populations et les attentes des employeurs
- Un décalage entre le tissu économique dense du territoire et l'accès obstrué à l'emploi pour les populations des quartiers : un manque d'**engagement de la part des acteurs économiques** ?
- Des enjeux majeurs sur **l'accès à l'emploi des publics jeunes**

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- Animation par GPS de la Cité de l'emploi
- La fusion des Missions Locales et des PLIE au sein de l'instance de la MDEF (Maison de l'emploi et de la formation de Grand Paris Sud)
- Des actions de formation adaptées aux publics éloignés de l'emploi (CFP GPS)
- Le développement des crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle), dans le cadre d'un partenariat entre la CAF, Pôle Emploi, et les communes.

* Chiffres Atlas des QPV de Grand Paris Sud, novembre 2022

Asdo études pour l'agglomération Grand Paris Sud

Les enjeux prioritaires



21,9% des 16-25 ans dans les QPV ne sont ni en formation, ni en emploi, contre 16,6% pour GPS*.

L'accompagnement éducatif, dès le plus jeune âge

- Un **décrochage scolaire** en augmentation et de **fortes lacunes** chez les élèves issus des quartiers. Des **difficultés d'apprentissage** notables.
- Un enjeu de **développement des compétences psycho-sociales des enfants** dans tous les temps de leur vie (scolaire, péri- et extrascolaire, familial...).
- Un travail éducatif nécessaire dès la **petite enfance** pour contribuer à réduire les inégalités sociales.
- **Un enjeu de soutien des parents.**
- Un **environnement familial de plus en plus complexe** depuis la crise sanitaire (séparations, violences...).

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- La mise en œuvre communale de dispositifs comme le PRE et le CLAS
- Des dispositifs communaux d'accompagnement de l'exclusion scolaire et de lutte contre le décrochage scolaire
- Des initiatives communales pour mieux travailler le lien de confiance entre les parents et l'Education nationale
- 4 Cités éducatives

Les enjeux prioritaires

44 % de moins de 25 ans dans les QPV contre 37 % à Grand Paris Sud*



L'autonomie et l'épanouissement des jeunes

- Des jeunes et des parents démunis en matière d'**orientation professionnelle**. La nécessité d'**élargir le champ des possibles**.
- Les jeunes des QPV subissent des formes multiples de **discriminations** (discriminations ethniques, discriminations liées à leur lieu de résidence) qui minent leur confiance en l'avenir et leur estime de soi.
- Des problématiques de **mal-être et de santé mentale** fréquentes.
- Un manque d'**accès à la culture et aux sports** pour les jeunes des QPV.

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- De nombreuses actions des associations et services municipaux à destination des jeunes (dispositif FORCES, insertion par le sport, etc.)
- Le déploiement du PRIJ (Plan Régional pour l'Insertion de la Jeunesse) pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Une action appréciée de la MIPOP (Maison de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle): à essayer sur le territoire ?

* Chiffres Atlas des QPV de Grand Paris Sud, novembre 2022

Les enjeux prioritaires



Le renforcement des solidarités

- **Un phénomène de paupérisation** très prégnant et qui éclipse les autres problématiques des habitants, aggravé par la **crise énergétique**.
- L'explosion de la **précarité alimentaire**.
- **L'enjeu de l'accès aux droits** qui prend de l'ampleur avec la dématérialisation des démarches, une distance aux institutions qui se creuse, une prise en charge peu fluide. De nombreuses initiatives d'**accompagnement au numérique**, mais qui restent peu coordonnées et lisibles.
- Un phénomène de **vieillessement de la population** à prendre en compte.
- **Des zones qualifiées de « déserts médicaux »** et de nombreux besoins de soins en matière de santé mentale.
- Une **instabilité dans le logement** pour certaines familles des QPV, avec des ruptures dans les parcours, éducatifs notamment.

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- Une offre déjà riche en matière d'inclusion numérique (dispositif GPS « AVEC »)
- Une offre également dense en matière de linguistique (Ateliers Socio-Linguistiques)
- La stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny
- Des associations de plus en plus nombreuses à travailler sur l'accès aux droits et aux services

Des revenus disponibles médians inférieurs de 240 € à 660 € /mois/UC comparativement à ceux de Grand Paris Sud*.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Les enjeux prioritaires



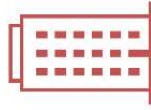
La sécurité et la prévention de la délinquance

- Des phénomènes de **rixes** qui gangrèment la vie des quartiers
- Des **comportements à risque** chez les jeunes de QPV (drogues de synthèse, consommation des écrans, etc.)
- Un phénomène de **rajeunissement de la délinquance** : des jeunes impliqués de plus en plus tôt dans des rixes, violences, trafics, phénomène de prostitution de mineurs, etc.
- Des **activités de trafic illégales** qui alimentent le sentiment d'insécurité chez les habitants

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- Des initiatives communales pour lutter contre les comportements à risques chez les jeunes
- Un CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) à Sénart et des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sur certaines communes essonniennes
- Un dispositif intercommunal de prévention des rixes (groupe Whatsapp)

Les enjeux prioritaires



Habitat, peuplement et cadre de vie

- De fortes problématiques sur **l'insalubrité des logements**, et une vigilance à avoir sur la dégradation des copropriétés.
- Des enjeux sur le **développement de la mixité sociale**.
- **Des quartiers qui manquent de vie sociale**, d'espaces de sociabilité et d'événements conviviaux.

Les ressources existantes / Les bonnes pratiques

- Une expérimentation menée par l'agglo sur les logiques de peuplement
- Des travaux de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU

Premières pistes d'action

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture du chapitre

Les forums territoriaux ont permis de **recueillir des éléments de diagnostic sur la situation des quartiers et de leurs habitants**, et ainsi de mettre en avant les enjeux qui apparaissent comme prioritaires. Les participants étaient également invités à dessiner des premières pistes d'actions à inventer ou renforcer pour répondre aux besoins identifiés.

A l'issue des forums, un travail de priorisation a été réalisé sur la base de ces constats par l'agglomération avec l'appui du cabinet Asdo, de façon à **dégager trois thématiques prioritaires à travailler dans le cadre du futur contrat de ville**. Les trois thématiques retenues (qui seront complétées avec d'autres chantiers au moment de l'élaboration du contrat de ville) étaient : la jeunesse, la lutte contre la pauvreté, l'emploi.

Ces trois thématiques ont été travaillées dans le cadre d'ateliers thématiques, qui se sont tenus en janvier et février 2023 et qui ont rassemblé de nombreux acteurs du territoire (Pôle emploi, Caf, bailleurs, prévention spécialisée, associations de quartiers, conseillers citoyens, techniciens communaux et intercommunaux, représentants de l'Etat, etc.). L'objectif de ces ateliers thématiques était de repartir des constats tirés des forums territoriaux et de **développer des pistes d'actions d'une part et une méthodologie de travail d'autre part pour répondre au mieux aux enjeux identifiés**.

Ce chapitre vise à rendre compte du travail réalisé lors des forums territoriaux d'une part et surtout lors des ateliers thématiques, en exposant quelques-uns des leviers phares à actionner pour apporter des réponses aux besoins des habitants des QPV.

De nombreuses actions à renforcer et à inventer pour les quartiers*

Développer des **actions inter-quartiers**, pour faire communiquer les populations et lutter contre les rixes

Mettre en place des **espaces de vie et de rencontre sociale** dans les quartiers (street work out, jardins)

Agir pour l'emploi : motiver les entreprises à prendre les jeunes en stage, multiplier les forums emploi, initiatives solidaires...

Multiplier les actions concernant **l'éducation au numérique**

Mieux **valoriser la place des jeunes** et leurs initiatives

Développer davantage d'**actions intergénérationnelles**

Développer les **événements festifs et conviviaux**, notamment pour travailler le vivre ensemble

Inventer des actions pour **mieux communiquer sur l'offre existante** : ambassadeurs de ville, forums des associations...

Davantage **impliquer les habitants** dans les instances des contrats de ville et la vie des quartiers

Rendre les **démarches administratives moins compliquées et plus accessibles** dans les quartiers

** Ces actions ont été formulées par les participants des forums territoriaux. Pour plus de détails, consulter en annexe les comptes-rendus des forums territoriaux.*

Atelier thématique sur la jeunesse

Pour chaque constat, les participants ont collectivement identifié des leviers à actionner, des actions à créer ou à renforcer.

Constat 1 : Un phénomène de rixes très présent

- ⇒ Faire de la prévention en s'appuyant sur les acteurs de différents champs (sportifs, culturels...)
- ⇒ Multiplier les actions inter-villes et inter-quartiers dès le plus jeune âge
- ⇒ Favoriser les mobilités entre quartiers et entre villes

Constat 2 : Des jeunes et parents démunis en matière d'orientation professionnelle, le décrochage scolaire en augmentation

- ⇒ Développer l'implantation territoriale de la MIPOP (Maison de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle) et essayer ses actions
- ⇒ Travailler les compétences psychosociales (développer les formations inter-catégorielles, changer les modalités d'accueil des parents à l'école...)
- ⇒ Accompagner à la détection de troubles d'apprentissage et renforcer leur compensation

Constat 3 : La nécessaire valorisation des parcours, des envies, des formes alternatives d'engagement

- ⇒ Poursuivre la politique d'investissement pour démultiplier l'offre d'équipements culturels et sportifs
- ⇒ Renforcer l'accès à la culture (résidence d'artistes, médiation culturelle portée par l'agglo)
- ⇒ Essaimer les moments de valorisation des parcours des jeunes

Constat 4 : Des enjeux importants sur la santé mentale des jeunes

- ⇒ Des inégalités territoriales entre le 77 et le 91
- ⇒ Peu de leviers qui émergent, mais une thématique à travailler

Atelier thématique sur l'emploi

Constat 1 : Un manque de lisibilité et de coordination entre les dispositifs

- ⇒ Favoriser les coordinations à l'échelle communale ?
- ⇒ Développer l'interconnaissance par des rendez-vous réguliers entre acteurs

Constat 2 : Une offre qui peine à trouver son public

- ⇒ Développement et valorisation des temps d'aller vers
- ⇒ Développer une communication moins institutionnalisée
- ⇒ Recourir à des « thématiques support » et s'appuyer sur des relais locaux extérieurs aux thématiques de l'insertion professionnelle

Constat 3 : Un manque d'engagement des employeurs du territoire ?

- ⇒ Développer des modalités de recrutement et de formation innovantes (Action de Formation En Situation de Travail, Méthode de Recrutement par Simulation...)

Constat 4 : De nombreux freins périphériques à l'insertion

- ⇒ Un enjeu fort sur les modes de garde : démultiplier les crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle), qui réservent des places aux jeunes enfants dont les parents sont en recherche d'emploi, dans le cadre d'un partenariat Pôle emploi/Caf/commune.
- ⇒ Développer l'offre sociolinguistique en quantité et en qualité (mieux adapter le contenu des ateliers aux publics et à leurs spécificités)

Atelier thématique sur la lutte contre la pauvreté

Constat 1 : De forts enjeux d'accès aux droits, des prises en charge freinées, des effets aggravés de l'illectronisme

- ⇒ Mettre en place une coordination sur l'inclusion numérique à l'échelle intercommunale
- ⇒ Prévoir des relais privilégiés entre professionnels (lignes/emails dédiés) pour accélérer et faciliter l'orientation des publics
- ⇒ Trouver un équilibre entre nécessité de l'accompagnement global et nécessité de l'expertise sur chaque champ d'accompagnement
- ⇒ Assurer la montée en compétence des personnels accueillants

Constat 2 : Des besoins prégnants en matière de santé mentale

- ⇒ Mieux faire connaître les ressources existantes en matière de prévention par les habitants et les professionnels
- ⇒ Davantage travailler avec des acteurs clés comme l'Education Nationale, les bailleurs

Constat 3 : La précarité alimentaire exacerbée

- ⇒ Développer le maillage territorial des offres d'épiceries solidaires
- ⇒ Favoriser les mutualisations et les coordinations entre les initiatives associatives

Constat 4 : Le vieillissement de la population

- ⇒ Favoriser le maintien à domicile, adapter les logements

Analyse du contrat de ville comme outil

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Méthodologie et clés de lecture du chapitre

L'évaluation finale du contrat de ville a permis d'analyser le contrat de ville comme outil. Quelle efficacité de la gouvernance mise en place, des modalités de participation citoyenne organisées ? Quelle est la qualité de la dynamique partenariale ? Quel bilan du contrat de ville du point de vue de la mobilisation du droit commun, mais aussi du soutien à la vie associative ?

Les éléments présentés ci-après sont issus de l'analyse des différents entretiens avec les élus, les partenaires, les techniciens des communes et de la communauté d'agglomération ; de l'enquête par questionnaire auprès des porteurs de projet ; des échanges dans le cadre du comité technique et du comité de pilotage, des forums territoriaux et des ateliers thématiques.

Une politique de la ville à géométrie variable selon les territoires

- **La politique de la ville ne représente pas du tout les mêmes montants financiers et les mêmes enjeux politiques** selon les communes. Certaines villes sont quasiment entièrement en géographie prioritaire, comme **Grigny**, où **la politique de la ville est structurante et historique** ; tandis que pour d'autres, les enjeux des QPV sont moins prégnants et plus récents.
- **Une partie essonienne de l'agglomération** dont les problématiques sont souvent présentées comme relativement proches.
- Des territoires comme **Sénart** qui ont moins de territoires concernés, mais des problématiques néanmoins fortes : **une histoire plus récente en matière de politique de la ville**. Sur ce territoire, la politique de la ville apparaît comme une opportunité pour anticiper et prendre en charge les transformations du territoire à venir (urbanisation, densification de la population, etc.).
- Des villes avec **des stratégies différentes en matière de soutien à la vie associative** selon les politiques municipales et les contextes territoriaux.

Une insuffisante mobilisation du droit commun dans le cadre du contrat de ville

- **Des politiques de droit commun*** jugées **insuffisantes** compte-tenu des besoins des habitants, notamment dans le champ **de l'éducation, de l'accompagnement social et de la santé**. La crise sanitaire a en outre encore accentué les besoins en matière de droit commun dans les quartiers, et a donc rendu d'autant plus urgente la présence accrue de ces services publics de droit commun dans les QPV.
- Des **conventions interministérielles** en 2015 qui n'ont pas été suivies d'effet avec une incapacité à **mesurer l'effectivité** des renforcements du droit commun.
- Les contrats de ville **n'ont pas été un cadre de régulation, d'échange et de négociation sur les politiques de droit commun**. Ils se sont davantage limités au rôle d'attribution de crédits spécifiques.
- Plus au fond, des acteurs du droit commun qui d'une manière générale **n'adhèrent pas au principe de « discrimination positive » territoriale**.
- La perception d'une **politique de la ville du « coup par coup »**, parfois mal articulée avec le droit commun.

* **Définition et mise en perspective.** Par opposition aux crédits spécifiques, alloués spécifiquement aux QPV dans le cadre de la politique de la ville, les crédits de droit commun concernent l'ensemble du territoire, sans distinction. Dans la politique de la ville telle qu'elle est pensée par la loi Lamy de 2014, les acteurs du droit commun (qui agissent sur l'ensemble du territoire, y compris mais pas seulement sur les QPV) sont supposés mettre davantage de moyens sur les QPV, en raison de leur statut de territoires prioritaires.

Une politique de la ville encore trop morcelée

- **Une dynamique partenariale qui a eu tendance à s’effriter** sous l’effet de la crise sanitaire d’une part, et des prorogations du contrat de ville d’autre part. Par ailleurs, la dynamique partenariale est complexifiée par **le positionnement entre deux départements**.
- La transversalité de la politique de la ville entre les directions et services (au niveau des communes, de l’agglomération) est à renforcer.
- **Une multiplication de dispositifs** (Cité éducative, Cité de l’emploi, quartiers d’été, Un jeune une solution, stratégie de lutte contre la pauvreté, PRIJ...), qui peut aboutir à une illisibilité de l’offre existante.
- **L’abattement TFPB** représente des montants financiers très importants, avec des projets au coup par coup, qui ne font pas toujours l’objet d’une concertation. **Une articulation souvent inexistante avec l’appel à projet**. Un manque de doctrine partagée, qui encourage les incompréhensions et les crispations (élus-bailleurs notamment).

Un fonctionnement par appel à projets insatisfaisant

- Une enveloppe du BOP 147 « **grignotée** » **par les multiples dispositifs** (PRE, CLAS...), réduisant de ce fait les marges de manœuvre.
- **Un éparpillement d’actions**, avec un manque de cohérence et de coordination, et une trop faible visibilité. Un manque d’outils et de démarches pour en assurer l’évaluation et l’inflexion/l’essaiimage.
- **Des procédures d’instruction lourdes, complexes et chronophages** pour les porteurs de projet.
- **Une reconduction** de la majorité des actions, d’après l’analyse de la programmation.
- Un appel à projets qui favorise les **logiques de concurrence entre les acteurs** et nuit aux dynamiques de coopération.
- **Un calendrier qui pose problème** : des décisions et paiements qui arrivent parfois trop tard pour les associations.

Une participation citoyenne nécessaire, mais un format « conseil citoyen » qui ne fait pas consensus

- Une participation citoyenne **appelée de leurs vœux** par les élus et les partenaires, mais **des dissensus sur les formes qu'elle doit prendre.**
- Les conseils citoyens sont **jugés par une majorité d'élus comme un relatif échec.**
- Des acteurs néanmoins qui considèrent ces conseils citoyens comme **une réussite, dans certaines communes en particulier** (ex. Corbeil-Essonnes).

Un échelon agglomération en structuration

- **Un nouveau projet porteur autour de la DCIS avec un renouvellement de l'équipe et plusieurs leviers structurants.** Désormais intégrée à la DGA Culture, Sports, Cohésion sociale et territoire apprenant, la DCIS s'est vue récemment rattachée les équipes emploi, formation et insertion.
- Un besoin de clarification sur le rôle attendu **des chefs de projet politique de la ville de l'agglomération**. Leur point fort : leur proximité aux territoires et leur rôle de développement social local. Mais le modèle evry-courcouronnais ne « prend » pas partout. Dans certaines villes, un sentiment de « doublonnage » entre le chef de projet politique de la ville et les techniciens de la commune, avec des chefs de projet politique de la ville qui peuvent peiner à trouver leur place.

Le financement de l'ingénierie politique de la ville par l'agglomération Grand Paris Sud

- 7 chefs de projets politiques de la ville, dont 3 ont été recrutés en 2022
- 2 gestionnaires de demandes de subventions
- 4 coordinateurs dédiés à l'animation de dispositifs et actions dans les quartiers (Cité éducative, coordination linguistique, inclusion numérique, actions éducatives)
- 1 adulte-relais
- 1,5 ETP de responsable de pôle
- 0,25 ETP de direction

Budget total : 666 860 € pour l'année 2022

- Une agglomération qui est attendue sur **un rôle de veille, de mutualisation, d'essai de bonnes pratiques, de « centre de ressources »**.
- Un soutien attendu également en termes de **mobilisation du droit commun, d'appui à l'émergence et de portage de projets innovants et structurants** à l'échelle de l'agglomération.
- **Un fonctionnement « à deux modes » entre le 77 et le 91 qui complique beaucoup la donne.** Des formes d'harmonisation à trouver pour permettre à l'échelon agglomération d'exister sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Des points de convergence sur la manière d'envisager le futur contrat de ville

- **Le besoin de prendre en compte les spécificités des territoires, et de laisser à la main des communes la prise en compte de ces spécificités,** en particulier, en ce qui concerne le travail de proximité avec les habitants et les acteurs associatifs des territoires.
- **Un bloc communal très fort autour de la négociation de plus de droit commun** pour les quartiers.
- **Des enjeux communs à porter à l'échelle de l'agglomération,** dont notamment : les logiques de peuplement, la relation aux bailleurs et la mobilisation de la TFPB...
- **Le souhait d'être une terre d'innovation sociale.** Les quartiers en tant que tels sont des laboratoires de nouvelles solutions, à essayer ensuite ailleurs dans l'agglomération.
- Un contrat de ville qui doit **s'intégrer et s'articuler avec toutes les autres démarches structurantes sur le territoire** : stratégie lutte contre la pauvreté, réforme de France travail, CRTES... La transversalité doit être travaillée à l'échelle pertinente des quartiers.
- L'ambition d'**un contrat de ville, cadre de cohérence,** qui articule toutes les démarches structurantes et initiatives en direction des quartiers.

Préconisations

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Précautions de lecture

Ces recommandations n'engagent que le cabinet Asdo qui en est l'auteur.

Elles ont vocation à proposer des scénarii pour alimenter la réflexion des partenaires du futur contrat de ville.

Elles devront prochainement intégrer les orientations nationales relatives la nouvelle contractualisation.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



1. Resserrer les objectifs prioritaires du contrat de ville, avec des engagements concrets du droit commun

- **Resserrer le nombre d'objectifs stratégiques** du contrat de ville
- Décliner pour chaque partenaire **des engagements de droit commun** sur chaque grande priorité, des engagements concrets et mesurables
- Structurer à l'échelle de l'agglomération, et en lien étroit avec les communes, **quelques « grands projets » ambitieux** et emblématiques du contrat de ville

Les sujets pressentis pendant la démarche d'évaluation

Besoin de coordination	<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'emploi- L'inclusion numérique- L'éducation
Besoin d' impulsion	<ul style="list-style-type: none">- La transition sociale et écologique- Les logiques de peuplement
Besoin de mutualisation , essaimage, et renforcement	<ul style="list-style-type: none">- La lutte contre la pauvreté- Les actions en direction des jeunes- La sécurité, tranquillité publique, prévention de la délinquance- La participation citoyenne

2. Faire du contrat de ville un cadre de cohérence de l'action en direction des quartiers

- **Privilégier une gouvernance intégrée.** Simplifier la gouvernance en érigant le contrat de ville comme cadre structurant de l'ensemble des « dispositifs connexes » et notamment les dispositifs thématiques et territoriaux. Les Cités de l'emploi, Cités éducatives, PRE, CLS, CISP/CLSPD gagneraient à devenir les volets, insertion, éducation, santé du contrat de ville.
- **Optimiser la mobilisation des financements en articulant davantage les différents dispositifs financés pour les quartiers, dans une logique de « conférence des financeurs »** : appel à projet contrat de ville, cité éducative/emploi/jeunesse, stratégie de lutte contre la pauvreté, SPIE, PRIJ, quartier d'été/d'automne, appels à projet du « droit commun »...
- **Renforcer la mobilisation et valorisation de la TFPB** en faisant un levier à part entière du nouveau contrat de ville et du partenariat avec les bailleurs.

3. Refonder la gouvernance du contrat de ville pour installer une dynamique partenariale

- **Assurer l'alignement des attentes et positions des deux Préfectures** pour faciliter une gouvernance intégrée du contrat de ville à l'échelle de GPS.
- **Repenser l'articulation entre la gouvernance à l'échelle intercommunale et à l'échelle communale.** Pourraient coexister et s'articuler un comité technique/comité de pilotage à l'échelle GPS, avec des comités territoriaux à l'échelle communale et/ou intercommunale (Sénart).
- **Envisager la mise en place d'équipes projet sur les grandes priorités stratégiques** du contrat de ville, incluant les partenaires du droit commun, des représentants du monde associatif, des acteurs du territoire (notamment les entreprises) et des habitants.
- A l'échelle GPS, envisager **la mise en place d'un comité d'ajustement des politiques de droit commun**, à côté de la comitologie propre à l'instruction de l'appel à projets.
- Identifier **des référents politique de la ville chez les partenaires institutionnels** du contrat de ville, missionnés par leur institution, pour faciliter la communication entre les institutions.

4. Clarifier les rôles et l'articulation entre l'échelle communale et intercommunale

- **Privilégier une approche ascendante du contrat de ville, en revendiquant une forte territorialisation** : partir de projets de territoire, en choisissant les échelles territoriales pertinentes (quartier, communale, intercommunale...) selon la nature des espaces vécus et des espaces fédérateurs. S'appuyer sur des « **territoires de projets** ».
- **Pérenniser la dynamique du comité technique** rassemblant les services de GPS, des communes et les délégués du Préfet.
- **Clarifier le rôle et les attendus des postes de chefs de projet politique de la ville**, quitte à en adapter les contours selon les communes.
- **Renforcer l'ingénierie à l'échelle de l'agglomération dans la mobilisation du droit commun** et l'articulation entre l'ensemble des démarches.
- **Développer les réseaux d'acteurs** à la fois à l'échelle locale et à l'échelle de l'agglomération, **en développant le rôle de veille et ressource de l'agglomération.**
- Développer dans les équipes de la DCIS **le rôle d'appui à l'émergence de projets structurants**, en montant le cas échéant des logiques de consortium et en obtenant des fonds nationaux et européens.

5. Refonder le concept de conseil citoyen tel qu'il pourrait être développé au sein de GPS

- **Initier une réflexion collective de fond sur la participation citoyenne à l'échelle du contrat de ville.**
- Repenser l'articulation des conseils citoyens avec les autres instances participatives existantes.
- **Co-construire le cadre global des conseils citoyens avec les habitants,** afin qu'ils puissent s'exprimer sur ce qu'ils attendent d'un conseil citoyen.
- Repenser le cadre des conseils citoyens en s'adaptant au quotidien des conseillers pour **faire sens dans leur écosystème local.**
- **Recréer un « tryptique de coopération » entre la collectivité, le référent État et le conseil citoyen,** et veiller à bien définir le rôle de chacun.
- Repositionner clairement **les modalités de dialogue avec le politique.**
- Repenser la participation des conseillers citoyens aux **instances de gouvernance du contrat de ville.**
- **Se donner les moyens de l'accompagnement des conseils citoyens.** Etayer les conseils citoyens pour développer leur droit à l'interpellation.

6. Revisiter la logique d'appel à projets quitte à parfois s'en extraire

- **Une répartition des financements entre les différents quartiers à réajuster** pour une plus grande équité territoriale ?
- **Des partenaires du droit commun à réembarquer dans la comitologie relative à l'appel à projet**, pour accroître la légitimité des projets financés, leur articulation avec le droit commun, et leur éventuel transfert a posteriori à la fin du financement en politique de la ville.
- **Généraliser le recours aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)**, introduire des CPO multi partenaires / une concertation sur les montants et les échéances, pour permettre aux associations de s'inscrire dans le temps long.
- **Simplifier le mécanisme de l'appel à projet et du financement**, et notamment travailler l'intégration des appels à projet (Cités de l'emploi, Cités éducatives, etc.), coordonner les calendriers entre les financeurs, améliorer les délais de paiement aux associations.
- **Favoriser les projets montés en coopération mutualisée (consortium)** ainsi que les temps partenariaux par quartier.
- **Mettre en place une ingénierie pour que le passage vers le droit commun** relève de la responsabilité des financeurs.

7. Définir des ambitions et un programme d'évaluation

- **Faciliter le suivi des projets candidats, des projets financés et des bilans** grâce à un outillage adapté. Donner accès au même niveau d'informations pour tous les partenaires.
- Définir des indicateurs simples qui permettent de **suivre, a minima une fois par an, les engagements des partenaires en matière de droit commun.**
- **Donner aux chefs de projet politique de la ville un rôle d'évaluation de la qualité des projets** et d'accompagnement d'une démarche qualité, avec des visites sur site, des temps d'échanges avec les porteurs de projet, les acteurs du territoire, et les publics...
- **Prévoir un programme d'évaluation annuel**, qui prévoirait quelques études approfondies chaque année sur des actions jugées structurantes, à potentiel d'essaiimage, à fort potentiel innovant et ayant besoin d'une évaluation in itinere pour guider l'action, parce que mobilisant des fonds financiers importants, ou pour en évaluer la pertinence pour un éventuel transfert vers le droit commun, etc. Ces études approfondies incluraient des dimensions d'enquêtes auprès des publics bénéficiaires (analyse des effets sur la trajectoire) et des analyses de la complémentarité avec le droit commun.